

Construire une communauté nord-américaine

Rapport d'un Groupe
de travail indépendant

Parraïé par le Council on Foreign Relations
avec le
Conseil canadien des chefs d'entreprise et le
Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales

Le Council on Foreign Relations, qui a été fondé en 1921, est une organisation nationale indépendante et un centre non partisan de savoir ayant pour rôle de produire et de diffuser des idées devant permettre aux individus et entreprises membres ainsi qu'aux décideurs, journalistes, étudiants et citoyens intéressés des États-Unis et d'autres pays de mieux comprendre le monde et les choix auxquels doivent faire face les États-Unis et d'autres gouvernements en matière de politique étrangère. Pour ce faire, il a recours à divers moyens : organisation de réunions; réalisation d'un vaste programme d'études; publication de *Foreign Affairs*, une revue de premier plan consacrée aux affaires internationales et à la politique étrangère des É.-U.; maintien d'un effectif diversifié; parrainage de groupes de travail indépendants; affichage d'information de dernière heure sur les affaires mondiales et la politique étrangère des É.-U. sur le site Web du Council, au www.cfr.org.

Le Conseil canadien des chefs d'entreprise est la principale association de dirigeants d'entreprise du Canada et affiche un dossier exceptionnel quant à sa capacité d'allier l'initiative entrepreneuriale à des choix de politique publique rationnels. Le CCCE, qui regroupe les hauts dirigeants de 150 grandes entreprises canadiennes, a été le chef de file du secteur privé en ce qui concerne l'élaboration et la promotion de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis durant les années 1980 et de l'Accord de libre échange nord-américain trilatéral qui s'en est suivi.

Le Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales (COMEXI) est la seule organisation multidisciplinaire s'étant donné pour rôle de favoriser un discours et une analyse politiques complexes et largement inclusifs sur la nature de la participation du Mexique aux affaires internationales et sur l'influence relative de l'orientation de plus en plus mondiale des priorités intérieures de ce pays. Le Consejo est un forum indépendant, sans but lucratif et pluraliste qui n'a aucun lien avec le gouvernement ou les institutions et qui est financé exclusivement par les cotisations de ses membres et le soutien des entreprises. Le COMEXI a pour objectifs principaux de fournir de l'information et des analyses à l'intention de ses associés et de créer un cadre institutionnel solide d'échange d'idées sur les principaux enjeux mondiaux qui touchent le Mexique.

LE COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS NE PREND AUCUNE POSITION INSTITUTIONNELLE SUR LES ENJEUX STRATÉGIQUES ET N'A AUCUN LIEN AVEC LE GOUVERNEMENT DES É.-U. LA RESPONSABILITÉ DE TOUS LES EXPOSÉS DE FAITS ET EXPRESSIONS D'OPINIONS CONTENUS DANS SES PUBLICATIONS INCOMBE UNIQUEMENT À LEURS AUTEURS.

Le Council on Foreign Relations parraine un groupe de travail indépendant (1) si un enjeu d'importance actuelle et essentielle à l'égard de la politique étrangère des É.-U. se produit et (2) s'il semble qu'un groupe présentant des antécédents et perspectives divers peut, néanmoins, être en mesure d'en venir à un consensus valable sur une politique par le biais de délibérations à caractère privé et de nature non partisane. En général, un groupe de travail se réunit entre deux et cinq fois sur une brève période pour s'assurer de la pertinence de son travail.

Lorsqu'il en arrive à une conclusion, le groupe de travail produit un rapport, que le Council publie et affiche sur son site Web. Le rapport du groupe de travail repose sur un consensus stratégique solide et rationnel, ses membres appuyant l'orientation de principe générale et les jugements établis par le groupe, sans nécessairement entériner toutes les conclusions et recommandations. Les membres du groupe de travail qui adhèrent au consensus établi peuvent soumettre des points de vue supplémentaires ou dissidents, qui sont inclus dans le compte rendu final. Un « Chairmen's Report » est signé par les présidents du groupe de travail seulement et est en général précédé ou suivi du rapport complet du groupe. Au moment d'en arriver à une conclusion, le groupe de travail peut aussi demander à des personnes qui n'étaient pas membres du groupe de s'associer au rapport pour en accroître l'impact. Tous les rapports de groupes de travail « confrontent » leurs conclusions à la politique courante de l'administration afin de rendre explicites les points d'accord et de désaccord. Le groupe de travail est l'unique responsable de son rapport. Le Council n'adopte aucune position institutionnelle sur ses recherches ou recommandations dans ce rapport. Le Groupe de travail indépendant sur l'avenir de l'Amérique du nord est parrainé par le Council on Foreign Relations avec le Conseil canadien des chefs d'entreprise et le Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales.

Pour plus de renseignements sur le Council on Foreign Relations ou sur le groupe de travail responsable du présent rapport, veuillez écrire à l'adresse suivante : Council on Foreign Relations, 58 East 68th Street, New York, NY 10021, ou appeler le directeur des Communications au 212-434-9400. Nous vous invitons aussi à visiter le site Web de l'organisme au www.cfr.org.

Tous droits réservés © 2005 par le Council on Foreign Relations®, Inc. Imprimé aux États-Unis d'Amérique.

Le présent rapport ne peut être reproduit en tout ou en partie sous quelque forme que ce soit autre que celles mentionnées aux articles 107 et 108 de la Copyright Law Act (17 U.S.C., articles 107 et 108) des É.-U. et que les extraits tirés par les analystes de la presse publique, sans la permission écrite expresse du Council on Foreign Relations. Pour plus de renseignements, prière d'écrire à l'adresse suivante : Publications Office, Council on Foreign Relations, 58 East 68th Street, New York, NY 10021.

Liste des membres du Groupe de travail

Pedro Aspe	Gary C. Hufbauer*
Thomas S. Axworthy*	Pierre Marc Johnson*
Heidi S. Cruz*	James R. Jones
Nelson W. Cunningham*	Chappell H. Lawson*
Thomas P. d'Aquino	John P. Manley
Alfonso de Angoitia	David McD. Mann
Luis de la Calle Pardo*	Doris M. Meissner
Wendy K. Dobson*	Thomas M.T. Niles
Richard A. Falkenrath*	Beatriz Paredes*
Rafael Fernández de Castro	Robert A. Pastor*
Ramón Alberto Garza	Andrés Rozental
Gordon D. Giffin	Luis Rubio
Allan Gotlieb*	Jeffrey J. Schott*
Michael Hart	William F. Weld
Carlos Heredia*	Raul H. Yzaguirre
Carla A. Hills*	

*L'individu a endossé le rapport et a soumis une déclaration supplémentaire ou un point de désaccord.

Avant-propos

La relation des États-Unis avec ses voisins de l'Amérique du Nord reçoit rarement l'attention qui lui est dû. Ce rapport d'un Groupe de travail indépendant sur l'avenir de l'Amérique du Nord parrainé par le Conseil est destiné à adresser ce manque de politiques. Depuis que l'Accord de libre échange nord-américain est entré en vigueur il y a plus d'une décennie, les liens entre le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont intensifiés de façon dramatique. La valeur du commerce a plus que doublé à l'intérieur de l'Amérique du Nord. Le Canada et le Mexique sont maintenant les deux plus gros exportateurs de pétrole, de gaz naturel et d'électricité vers les États-Unis. Depuis le 11 septembre, nous ne sommes pas seulement que des majeurs partenaires commerciaux, nous nous sommes joint dans un effort à rendre l'Amérique du Nord moins vulnérable aux attaques terroristes.

Ce rapport sur l'avenir de l'Amérique du Nord examine ces changements et autres qui sont survenus depuis la création de l'ALÉNA et fait des recommandations pour adresser les nombreuses questions auquel les stratèges nord-américains d'aujourd'hui sont confronter : une plus grande compétitivité économique à l'extérieur de l'Amérique du Nord, un développement inégal à l'intérieur de l'Amérique du Nord, une demande toujours croissante pour de l'énergie et les menaces à nos frontières.

Le Groupe de travail offre une série de propositions détaillées et ambitieuses qui s'ajoutent aux recommandations adoptées par les trois gouvernements lors du sommet au Texas en mars 2005. La recommandation principale du Groupe de travail est d'établir d'ici 2010 une

communauté économique et sécuritaire en Amérique du Nord, dont les limites seraient définies par un tarif douanier commun et un périmètre de sécurité externe.

Mis à part des groupes de travail précédemment parrainé par le Conseil, ce projet était international, ou trinational plus précisément. Les membres du Groupe de travail incluaient des praticiens en politique, des érudits, et des dirigeants d'affaires provenant de chacun des trois pays. Le Groupe de travail a tenu des réunions à Toronto, New York et Monterrey. Dans cet effort, le Conseil c'est associé avec deux institutions remarquables, le Conseil canadien des chefs d'entreprise et le Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales. Je tiens à les remercier pour leur collaboration, leur collégialité et leur appui. Nous avons été extrêmement chanceux d'avoir trois nord-américains expérimentés et dévoués : John P. Manley, Pedro Aspe et William F. Weld—qui ont bien voulu être en tête de cet effort. J'aimerais aussi faire part de mon appréciation aux vice-présidents : Thomas P. d'Aquino, Andrés Rozental et Robert A. Pastor ainsi qu'au directeur de projet Chappell H. Lawson, et Lee Feinstein, directeur exécutif du programme du Groupe de travail. Ce rapport n'aurait pas été possible sans leur engagement, leur dévouement et leur expertise. En terminant, j'aimerais remercier les membres du Groupe de travail pour leur engagement extraordinaire au niveau intellectuel et au niveau du temps qu'ils ont réservé à ce projet et qui à donner comme résultat une contribution précieuse et durable concernant un sujet de grande importance pour nos trois pays et au-delà.

Richard N. Haass

Président

Council on Foreign Relations

Mai 2005

Remerciements

Un Groupe de travail n'est efficace que si il est bien présidé. Ce Groupe de travail a bénéficié incommensurablement du leadership intellectuel et de l'engagement de John P. Manley, de Pedro Aspe et de William F. Weld. Leur détermination, leur humour et leur bon jugement a amené ce Groupe de travail à un consensus solide. Nous sommes chanceux, aussi, d'avoir eu trois vice-présidents très bien informés et énergiques: Thomas P. d'Aquino, Andrés Rozental et Robert A. Pastor. Nous sommes très reconnaissant envers les membres du Groupe de travail, un groupe impressionnant et dévoué de canadiens, de mexicains et d'américains engagés à bâtir un Amérique du Nord plus prospère et plus sécuritaire. Nous voulons aussi remercier Chappell H. Lawson, directeur de projet, pour son excellente contribution aux travaux du Groupe de travail.

Le Groupe de travail remercie aussi Anne McLellan, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et Richard George, président et chef de la direction de Suncor Énergie Inc. pour avoir donné une séance d'information au Groupe de travail à Toronto en octobre 2004; le Sénateur américain John Cornyn (R-TX); le Consul général mexicain Arturo Sarukhan; Edward L. Morse, conseiller exécutif pour Hess Energy Trading Company; et Albut Fishlow, directeur du Center for Brazilian Studies à l'université Columbia, pour leurs contributions lors de notre rencontre à New York en décembre 2004; et au gouverneur de Nuevo Leon, Jose Natividad Gonzalez Paras et Raul Rodriguez, directeur de la North American Development Bank, qui a rencontré le Groupe de travail

en février 2005 à Monterrey. De plus, les individus suivants ont aidé à garantir le succès de trois sessions très productives du Groupe de travail et ils méritent nos plus sincères remerciements : Dan Gerstein, Eric Hrubant, Ramon Alberto Garza et Eva Tamez. Nora Weiss, Elena Rich, Marcela Pimentel Lasarreta, Jorge Araya et Andrés Rozental nous ont prêté leur talent impressionnant de traducteur à cet effort.

Convoquer un Groupe de travail trinational est un énorme engagement. Ceci n'aurait pas été possible sans l'appui du Conseil canadien des chefs d'entreprise et du Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales qui se sont joint au Council on Foreign Relations pour cet exercice.

Au Council on Foreign Relations, nous aimerions remercier notre Président Richard N. Haass, qui proposa ce Groupe de travail et lui donna son appui. Lisa Shields, Anya Schmemann, Kate Zimmerman, John Havens, Nancy Bodwitha, Meaghan Mills, Patricia Dorff et Irina Faskianos se sont assurés que le travail du Groupe de travail recevait l'attention des stratèges et des médias. Des remerciements bien particuliers à nos collègues qui faisaient partie du personnel du Groupe de travail, particulièrement à Lindsay Workman, directrice adjointe du programme du Groupe de travail et Andrea Walther, associée de recherche. Ce rapport n'aurait pas été possible sans leur expertise et leur dévouement.

Au Conseil canadien des chefs d'entreprise, nous aimerions reconnaître David Stewart-Patterson, vice-président directeur, qui a contribué de façon significative à la rédaction du rapport, ainsi que ses collègues Sam Boutziouvis, Nancy Wallace, Ross Laver, Cheryl Eadie et Monique Raymond-Dubé.

Nous offrons aussi nos remerciements aux membres chef de la direction dont les compagnies appuient l'*Initiative nord-américaine de sécurité et de prospérité* du CCCE. Ceci a permis de subventionner la contribution du CCCE aux travaux du Groupe de travail.

Au Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales (Comexi), notre appréciation va au directeur, Aurora Adame, et à son personnel compétent.

Pour terminer, nous sommes très reconnaissants envers Archer Daniels Midland Company, Merrill Lynch & Co., et Yves-André Istel pour leur généreuse contribution financière au Groupe de travail.

Lee Feinstein

Directeur exécutif, Programme du Groupe de travail

Rapport du Groupe de travail

Introduction

La sécurité et le bien-être de ses citoyens sont la toute première responsabilité de tout gouvernement. En ce début de 21^e siècle, le Canada, le Mexique et les États-Unis partagent un avenir commun comme jamais auparavant. Il en résulte que ces trois pays sont confrontés à un défi historique : vont-ils continuer sur la voie de la coopération pour promouvoir des sociétés nord-américaines plus sûres et plus prospères ou vont-ils suivre des voies divergentes et, au bout du compte, moins sûres et moins prospères? Poser la question, c'est y répondre et, pourtant, à moins de prendre et d'appliquer des décisions importantes, les trois pays risquent fort de se retrouver sur des chemins divergents. Un tel cours des choses serait tragique, mais ils peuvent facilement l'éviter en gardant le cap et en prenant une série de mesures délibérées et coopératives qui augmenteront à la fois la sécurité et la prospérité de leurs citoyens.

Au cours de leur rencontre à Waco, au Texas, fin mars 2005, le Président George W. Bush, le Président Vicente Fox et le Premier ministre Paul Martin ont engagé leurs gouvernements sur une voie de coopération et d'actions conjointes. Nous saluons cette importante initiative et nous proposons ce rapport pour souligner le caractère pressant de ces questions et soumettre des recommandations spécifiques visant à renforcer leurs efforts.

Les trois pays de l'Amérique du Nord sont les principaux partenaires commerciaux les uns des autres. Plus de 80 pour cent des échanges du Canada et du Mexique se font avec leurs partenaires de l'ALÉNA. Près d'un tiers des échanges commerciaux des États-Unis se font avec le

Canada et le Mexique. La valeur des échanges entre ces trois pays a triplé en dix ans. De plus, les investissements transfrontaliers directs ont fortement augmenté, contribuant ainsi à l'intégration des trois économies.

Les pays d'Amérique du Nord sont énergétiquement interdépendants mais pas énergétiquement indépendants. En 2004, le Canada et le Mexique ont été les deux principaux exportateurs de pétrole vers les États-Unis. Le Canada a fourni approximativement 90 pour cent du gaz naturel importé par les États-Unis et la totalité de l'électricité qu'ils ont importée.

Les trois pays sont aussi confrontés à des dangers communs en termes de sécurité, allant du terrorisme au trafic de drogue et au crime organisé international. Répondre à ces dangers est un défi majeur dans cette région dynamique : les frontières entre le Canada, les États-Unis et le Mexique seront traversées plus de 400 millions de fois en 2005.

En tant que démocraties libérales, les trois gouvernements ont aussi des principes communs : la protection des droits de la personne, le maintien de l'État de droit et le maintien de l'égalité des chances pour tous leurs citoyens. En résumé, l'Amérique du Nord est plus que l'expression d'une géographie : c'est un partenariat d'États souverains ayant des intérêts économiques et de sécurité communs, et au sein duquel des développements majeurs dans l'un des pays peuvent avoir et ont un puissant impact sur les deux autres.

Il y a plus de dix ans, l'ALÉNA est entré en vigueur, en libéralisant le commerce et l'investissement, en assurant la protection de la propriété intellectuelle, en créant des mécanismes originaux de résolution de différends et en établissant les premiers dispositifs régionaux de sauvegarde de l'emploi et des normes environnementales. L'ALÉNA a aidé à débloquent le potentiel économique de la région et a démontré que des nations ayant différents niveaux de développement peuvent cependant prospérer grâce aux occasions créées par les dispositions réciproques de libre échange.

Mais depuis, la concurrence commerciale mondiale s'est intensifiée et le terrorisme international a émergé pour devenir un grave danger sur le plan régional et mondial. Le resserrement des liens entre les trois pays d'Amérique du Nord promet des avantages à long terme pour le

Canada, le Mexique et les États-Unis. Ceci dit, le parcours qui nous amènerait à une Amérique du Nord plus intégrée et plus prospère n'est ni donné d'avance ni irréversible.

En mars 2005, les dirigeants du Canada, du Mexique et des États-Unis ont adopté un Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) et créé des groupes de travail ministériels pour répondre aux principales questions économiques et de sécurité de l'Amérique du Nord et informer à brève échéance leurs gouvernements de leurs progrès. Le Président Bush a décrit l'importance du PSP en indiquant que celui-ci mettait en avant un engagement commun « envers les marchés, la démocratie et la liberté, le commerce, la prospérité mutuelle et la sécurité mutuelle ». Le cadre politique exprimé par les trois dirigeants est un engagement significatif qui tirera profit de discussions étendues et de conseils. Le Groupe de travail est heureux de fournir des conseils spécifiques sur la façon dont le Partenariat peut être poursuivi et réalisé.

Pour cela, le Groupe de travail propose la création d'ici 2010 d'une communauté nord-américaine pour améliorer la sécurité, la prospérité et les opportunités. Nous proposons une communauté basée sur le principe affirmé dans la déclaration commune de mars 2005 des trois dirigeants, selon lequel « notre sécurité et notre prospérité sont mutuellement dépendantes et complémentaires ». Ses limites seront définies par une barrière douanière commune et un périmètre extérieur de sécurité à l'intérieur duquel la circulation des personnes, des produits et des capitaux sera légale, harmonieuse et sûre. Son but sera de garantir une Amérique du Nord libre, juste, prospère et sécuritaire.

Ce à quoi nous sommes confrontés

Nos pays sont confrontés à trois défis communs :

Menaces communes envers notre sécurité. Depuis une décennie, l'activité terroriste et criminelle a montré la vulnérabilité de l'Amérique du Nord. Tous les terroristes auteurs des attentats du 11 septembre 2001 ont réussi à entrer aux États-Unis en provenance directe d'autres pays que les pays de l'Amérique du Nord, mais l'arrestation en 1999 d'une personne essayant de passer la frontière Canada-États-Unis pour participer à une attaque à la bombe contre l'aéroport de Los Angeles

montre que les terroristes peuvent aussi essayer de pénétrer aux États-Unis depuis le Canada et le Mexique. On a découvert que cette personne avait également répertorié des cibles canadiennes et Al-Qaeda a publiquement placé le Canada sur la liste de ses principales cibles, avec les États-Unis.

Si l'on ne sécurise pas les frontières extérieures de l'Amérique du Nord, cela entravera le déplacement légitime des personnes et des biens à l'intérieur du continent. Après les attaques du 11 septembre, les temps d'attente à la frontière Canada-États-Unis ont entraîné des ruptures de stocks de pièces dans les deux pays, ce qui a coûté aux fabricants des millions de dollars par heure. Les échanges commerciaux à la frontière entre le Mexique et les États-Unis ont aussi souffert des séquelles immédiates de ces attaques, ce qui a affecté la croissance économique des États-Unis. Les conséquences à l'échelle du continent signifient que le Canada et le Mexique ont un intérêt commercial prioritaire d'augmenter la sécurité de l'Amérique du Nord, en dehors de toute autre considération. De plus, de futures attaques terroristes pourraient viser des infrastructures ou sites critiques dans n'importe lequel des trois pays.

Au-delà du terrorisme, chacun des trois pays doit gérer des flux persistants d'immigrants sans papiers. La criminalité internationale représente aussi une menace permanente envers la sécurité publique dans la région, y compris la violence liée à la drogue et aux gangs le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Ces menaces transfrontalières ne peuvent être adéquatement adressées par un gouvernement seul.

Si l'on ne répond pas aux problèmes de sécurité, cela sapera à terme les avancées réalisées dans d'autres domaines. Dans le contexte nord-américain, une absence de collaboration efficace pour répondre aux problèmes de sécurité aura un impact direct sur les relations commerciales ainsi que sur nos libertés et notre qualité de vie.

Défis communs contre notre croissance et notre développement économiques. L'ALÉNA a très nettement augmenté notre capacité de mieux utiliser les abondantes ressources de nos trois pays et a ainsi beaucoup contribué à la croissance économique en Amérique du Nord. Toutefois, depuis dix ans, nos économies ont été confrontées à des

défis grandissants sur un marché mondial de plus en plus compétitif. Nous devons faire davantage d'efforts pour que nos politiques apportent à nos entreprises et à nos travailleurs une base équitable et sans entraves pour relever les défis de la concurrence mondiale. Des règles pesantes concernant la provenance nord-américaine, une augmentation de la congestion dans nos ports d'entrée et des différences de réglementation entre nos trois pays, augmentent nos coûts au lieu de les réduire. Le commerce dans certains secteurs, comme les ressources naturelles, l'agriculture et l'énergie, reste coûteux, et les différends dans ces domaines ont été une source de mésentente entre nos pays. De plus, les partenaires de l'ALÉNA n'ont pas su résoudre divers différends importants concernant le commerce et l'investissement, ce qui a créé des tensions persistantes dans nos relations commerciales.

Les dirigeants de nos trois pays ont reconnu ces défis et discuté de toute une série de réponses, lors du sommet 2005 au Texas. En ce qui concerne des changements dans les accords commerciaux officiels, il faudra nécessairement du temps de négociation pour parvenir à la ratification. Cependant, dans d'autres domaines, notamment la coopération en matière de réglementation et l'expansion des activités transfrontalières dans les secteurs cruciaux comme les transports et les services financiers, on s'accorde à penser que les trois pays peuvent et doivent agir rapidement de façon à apporter une réelle différence dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des personnes en Amérique du Nord.

Défi commun que représente le niveau inégal de développement économique. Une voie rapide vers le développement est cruciale pour le Mexique pour contribuer à la sécurité de l'ensemble de la région. Le développement du Mexique n'est pas parvenu à empêcher de profondes disparités entre les différentes régions du pays, en particulier entre les régions éloignées et celles qui sont mieux connectées aux marchés internationaux. Les États du Nord du Mexique ont eu une croissance dix fois plus rapide que ceux du centre et du sud du pays. Le manque de débouchés économiques encourage l'émigration illégale et, on l'a constaté, est liée à la corruption, au trafic de drogue, à la violence et aux souffrances humaines. L'amélioration du capital humain

et des infrastructures physiques au Mexique, notamment dans le centre et le sud du pays, associerait plus étroitement ces régions à l'économie nord-américaine et irait dans le sens de l'intérêt économique et de sécurité des trois pays.

Les dirigeants de nos trois pays ont reconnu ces problèmes et exprimé leur soutien à diverses mesures prometteuses, dont la réforme de l'immigration, mais il reste un champ considérable pour réaliser davantage d'efforts sur le plan individuel, bilatéral et commun pour répondre aux besoins de développement.

Ce que nous pouvons faire

Dans la formulation de ses recommandations, le Groupe de travail est guidé par les principes suivants :

- Les trois gouvernements devraient aborder ensemble les questions continentales, dans une optique tripartite plutôt que selon l'approche traditionnelle « duelle-bilatérale » qui a longtemps caractérisé leurs relations. Les avancées peuvent se faire à deux vitesses dans certains aspects des politiques. Le Canada et les États-Unis, par exemple, ont en commun une longue histoire de coopération militaire et d'institutions binationales de défense, et ils devraient continuer à approfondir leur alliance bilatérale tout en ouvrant la porte à une plus grande coopération avec le Mexique. Cependant, sur de nombreux points, une approche tripartite serait avantageuse. Les préoccupations communes vont de la croissance économique régionale au maintien de l'ordre, de la sécurité énergétique à la politique réglementaire et de la résolution de différends à la défense continentale.
- L'Amérique du Nord est différente des autres régions du monde et doit trouver sa propre voie de progrès dans la coopération. Une nouvelle communauté nord-américaine devrait s'appuyer davantage sur le marché et moins sur la bureaucratie, davantage sur les solutions pragmatiques aux problèmes communs que sur de grands schémas de confédération ou d'union comme en Europe. Nous devons chacun maintenir le respect de la souveraineté nationale de nos partenaires.

- Notre orientation économique devrait porter sur la création d'un espace économique commun dans lequel le commerce, les capitaux et les personnes se déplacent librement et qui élargit les possibilités de développement économique pour toutes les personnes de la région.
- La stratégie doit avoir une approche intégrée et reconnaître le degré auquel les progrès sur chaque élément individuel favorisent la réalisation des autres. Par exemple, les progrès en matière de sécurité permettront d'avoir une frontière plus ouverte au mouvement des biens et des personnes; les progrès en matière de réglementation réduiront la nécessité d'une administration active des douanes et rendront disponibles des ressources qui permettront de renforcer la sécurité. Les solutions nord-américaines pourront, ultimement, servir de base à des initiatives impliquant d'autres pays ayant des orientations semblables, dans notre hémisphère ou au-delà.
- Enfin, une stratégie nord-américaine doit apporter des gains réels pour tous les partenaires et ne doit pas être abordée comme un jeu à somme nulle. La misère et les privations sont le terreau de l'instabilité politique et sapent à la fois la sécurité nationale et la sécurité régionale. Les progrès des plus pauvres d'entre nous seront une mesure de notre succès.

Recommandations

Les recommandations du Groupe de travail correspondent à deux grandes catégories liées à l'impérieuse nécessité de bâtir un continent plus sûr et plus prospère. Le Groupe de travail propose également des réformes et la création d'institutions dans chacun des trois gouvernements pour promouvoir les progrès dans ces domaines. Le Groupe de travail a formulé ses recommandations sous forme de mesures à court terme qui devraient être prises dès maintenant et de mesures à plus long terme qui devront être prises d'ici 2010.

Rendre l'Amérique du Nord plus sécuritaire

Sécurité

La menace du terrorisme international vient surtout de l'extérieur de l'Amérique du Nord. Nos frontières externes sont une ligne de défense cruciale. Toute faiblesse dans le contrôle de l'accès à l'Amérique du Nord depuis l'étranger réduit la sécurité du continent dans son ensemble et accroît la pression sur l'intensification des contrôles des déplacements et du trafic de marchandises à l'intérieur du continent, ce qui augmente les coûts de transaction associés au commerce et aux déplacements à l'intérieur de l'Amérique du Nord.

Le 11 septembre a mis en lumière la nécessité de nouvelles approches en matière de gestion des frontières. En décembre 2001, le Canada et les États-Unis ont signé la Déclaration sur la Frontière intelligente, à

laquelle est associé un Plan d'action en 30 points visant à sécuriser l'infrastructure frontalière, faciliter le déplacement sécuritaire des personnes et des biens et partager les informations. Un accord similaire, l'Accord de partenariat frontalier États-Unis–Mexique, avec son Plan d'action en 22 points, a été signé en mars 2002. Les deux accords comportent des mesures visant à faciliter une traversée plus rapide des frontières pour les voyageurs préapprouvés, mettre au point et promouvoir des systèmes d'identification des personnes et des biens dangereux, réduire la congestion aux frontières et revitaliser les mécanismes transfrontalier de coopération et de partage des informations. Les trois dirigeants se sont engagés en faveur de mesures supplémentaires lors de leur sommet de mars 2005.

La défense de l'Amérique du Nord doit aussi comporter une coopération plus intense des personnels de sécurité des trois pays, à la fois en Amérique du Nord et au-delà des limites physiques du continent. Par exemple, l'Initiative sur la sécurité des conteneurs, lancée par les États-Unis à la suite des attentats du 11 septembre 2001, fait intervenir l'utilisation du renseignement, l'analyse et l'inspection de conteneurs non à la frontière mais dans un nombre croissant de ports étrangers d'origine d'où sont envoyés de la marchandise. L'objectif central est d'assurer l'inspection de tous les conteneurs à destination de tout port de l'Amérique du Nord, de façon à ce qu'une fois déchargés, ils puissent passer les frontières terrestres de la région sans avoir besoin d'inspections supplémentaires.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE MAINTENANT :

- **Établir un périmètre commun de sécurité d'ici 2010.** Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis devraient se donner pour but à long terme la définition d'un périmètre commun de sécurité pour l'Amérique du Nord. En particulier, les trois gouvernements devraient s'efforcer de parvenir à une entente où qu'il soit tout aussi difficile pour un terroriste de passer nos frontières quel que soit le pays où il cherche à entrer d'abord. Nous pensons que ces mesures devraient aussi inclure un engagement en faveur d'approches communes en vue de négociations internationales sur la circulation des personnes, du fret et des navires, à l'échelle mondiale. À l'instar

du libre échange il y a dix ans, un périmètre commun de sécurité pour l'Amérique du Nord est un objectif ambitieux mais réaliste qui exigera des modifications spécifiques d'ordre politique, statutaire et procédural dans chacun des trois pays.

- **Créer un permis frontalier nord-américain.** Les trois pays devraient créer un permis frontalier nord-américain sécurisé comportant des identificateurs biométriques. Ce document permettrait à son détenteur de passer rapidement les douanes, le service d'immigration et les dispositifs de sécurité des aéroports de toute la région. Le programme suivrait le modèle des programmes NEXUS entre les États-Unis et le Canada et SENTRI entre les États-Unis et le Mexique, qui fournit des « cartes intelligentes » permettant d'accélérer le passage des personnes qui ne posent aucun risque. Seules les personnes qui sollicitent reçoivent et paient les coûts pour une autorisation de sécurité, obtiendraient un permis frontalier. Le permis serait accepté à tous les points de passage en Amérique du Nord en complément (mais non à la place) des documents d'identité ou passeports nationaux.
- **Élaborer un plan d'action nord-américain unifié concernant les frontières.** La fermeture des frontières à la suite des attentats du 11 septembre a rappelé aux trois gouvernements la nécessité d'en repenser la gestion. D'intenses négociations ont abouti aux accords bilatéraux sur les « Frontières intelligentes ». Bien que les deux frontières soient différentes et puissent exiger dans certains cas des politiques à mettre en œuvre à deux vitesses, la coopération des trois gouvernements dans les domaines suivants amènerait un meilleur résultat qu'une approche « duelle-ilatérale » :
 - harmoniser les réglementations concernant les visas et le droit d'asile, y compris la convergence de la liste des pays dispensés de visa;
 - harmoniser les inspections d'entrée et les procédures de surveillance des personnes, des biens et des navires (dont l'intégration de listes de surveillance biométriques est basées sur les noms);
 - harmoniser les procédures de surveillance des sorties et des exportations;
 - partager intégralement les données sur la sortie et l'entrée des ressortissants étrangers;

- inspecter conjointement le trafic de conteneurs entrant dans les ports nord-américains, en s'appuyant sur l'Initiative sur la sécurité des conteneurs.
- **Étendre l'infrastructure frontalière.** Alors que les échanges commerciaux ont presque triplé entre les deux frontières depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALÉ) entre le Canada et les États-Unis et de l'ALÉNA, les installations de douanes aux frontières et les infrastructures de passage des frontières n'ont pas suivi cette évolution de la demande. Même si les attentats du 11 septembre ne s'étaient pas produits, le commerce serait bloqué par un goulot d'étranglement à la frontière. Des investissements importants ont été faits pour accélérer le traitement aux deux frontières (Canada-États-Unis et États-Unis-Mexique), mais ils sont insuffisants pour suivre l'intensification de la demande et les exigences supplémentaires en matière de sécurité. Les trois gouvernements devraient examiner les possibilités d'ajouter des installations supplémentaires à la frontière et de veiller à ce qu'elles soient opérationnelles rapidement. En plus du fait qu'ils permettront la poursuite de l'augmentation du volume des échanges transfrontaliers, de tels investissements doivent utiliser une technologie de pointe et comporter des installations et des procédures permettant d'effectuer la plus grande portion possible du traitement ailleurs qu'à la frontière.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE D'ICI 2010 :

- **Paver la voie pour une circulation plus libre des personnes à l'intérieur de l'Amérique du Nord.** Les trois gouvernements devraient adopter l'objectif à long terme de réduire radicalement le niveau actuel de contrôle physique du trafic, des voyages et du commerce transfrontaliers à l'intérieur de l'Amérique du Nord. Un des objectifs à long terme d'un plan d'action nord-américain sur les frontières devrait être une inspection conjointe des voyageurs d'un tiers pays à leur premier point d'entrée en Amérique du Nord et l'élimination de la plupart des contrôles des mouvements temporaires de ces voyageurs à l'intérieur de l'Amérique du Nord.

Maintien de l'ordre et coopération militaire

La coopération entre les trois pays en matière de sécurité devrait s'étendre à la coopération en matière d'antiterrorisme et de maintien de l'ordre, pour inclure l'établissement d'un centre tripartite de renseignement sur les menaces, la création d'un registre tripartite des armes à feu et des explosifs et une formation conjointe des agents de la force publique.

En tant que membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Canada et les États-Unis sont des alliés militaires proches. Lorsque des troupes canadiennes pourchassent des terroristes et soutiennent la démocratie en Afghanistan et lorsque les navires canadiens effectuent des patrouilles dans le Golfe persique, ils participent à la « défense avancée » de l'Amérique du Nord en attaquant les bases de soutien du terrorisme international dans le monde. Bien que le Mexique ne soit pas membre de l'OTAN et n'ait pas le même historique de coopération militaire, il a récemment commencé à réfléchir à une collaboration plus étroite en matière de secours en cas de catastrophe et de partage des informations sur les menaces extérieures. La coopération en matière de défense doit donc avancer à deux vitesses vers un but commun. Nous proposons que le Mexique commence par dialoguer pour instaurer la confiance et les échanges d'information, pour passer ensuite progressivement à une coopération nord-américaine renforcée sur des points tels que l'évaluation conjointe de la menace, les opérations de maintien de la paix et enfin une structure de défense élargie pour le continent.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE DÈS MAINTENANT :

- **Faire du NORAD un commandement de défense multiservices.** Le Commandement de la défense aérienne du continent nord-américain (NORAD) est depuis plusieurs décennies le principal moyen d'expression de l'alliance unique de défense entre le Canada et les États-Unis. Comme le recommande un rapport du Groupe mixte de planification États-Unis-Canada, le NORAD devrait devenir un Commandement de défense multiservices qui étendrait le principe du commandement unifié États-Unis-Canada aux forces terrestres, navales et aériennes impliquées dans la défense des abords de l'Amérique du Nord. De plus, le Canada et les États-Unis devraient renforcer d'autres institutions bilatérales de défense, dont le *Permanent*

Joint Board on Defense et le Groupe mixte de planification et inviter le Mexique à y envoyer des observateurs.

- **Augmenter le partage des informations et du renseignement aux niveaux local et national dans les domaines du maintien de l'ordre et des organisations militaires.** La coopération en matière de maintien de l'ordre devrait être étendue par l'échange d'équipes de liaison et une meilleure utilisation des systèmes automatisés pour le suivi, le stockage et la diffusion de renseignements de façon rapide. Ceci devrait être fait immédiatement. Dans le domaine de la coopération militaire, la collaboration peut avancer plus progressivement, notamment entre les institutions militaires états-uniennes et mexicaines. Cependant, le but final doit être le partage rapide d'informations et de renseignements précis et un plus haut niveau de coopération.

Les États-Unis et le Canada devraient inviter le Mexique à réfléchir à un partage d'information plus développé et à une planification collaborative impliquant les organisations militaires et le maintien de l'ordre pour élaborer une confiance mutuelle et ouvrir la voie à une coopération plus étroite à l'avenir. Il faudrait développer la formation et les exercices pour augmenter la coopération et l'interopérabilité entre les organismes de maintien de l'ordre et les institutions militaires. Cela fournira de meilleures capacités de détection des menaces, d'action préventive, de réaction aux crises et de gestion des conséquences. Il faudrait mettre sur pied, dans l'année qui vient, au moins un exercice tripartite de grande envergure réalisé par les instances du maintien de l'ordre et un autre par les institutions militaires. Bien sûr, la portée de la coopération sera affectée par le progrès de la réforme des forces de police, des douanes et de l'appareil judiciaire du Mexique.

Outre le partage d'information, il faudrait créer un Centre conjoint d'analyse servant de banque d'information et de centre de mise au point de produits aidant à assurer le maintien de l'ordre et, selon les besoins, les exigences militaires.

Distribuer les avantages du développement économique

L'ALÉNA a transformé le Mexique, mais il a aussi accru et rendu nettement plus visibles ses disparités internes. Ainsi, le nord du Mexique,

où la population possède un niveau de scolarité plus élevé et est mieux reliée aux marchés américain et canadien, a connu une croissance nettement plus forte que le centre et le sud.

L'ALÉNA a été conçu pour créer de nouvelles possibilités d'échanges et d'investissement au Mexique, ainsi complétant les programmes mexicains de développement. Les responsables ont espéré que le Mexique allait avoir une croissance beaucoup plus rapide que ses partenaires plus industrialisés et commencerait ainsi à rattraper son retard en termes de revenus par rapport aux deux autres pays. Or, l'investissement a été modeste, ce qui a empêché le Mexique d'atteindre de plus hauts niveaux de croissance. L'OCDE a estimé qu'avec des niveaux significatifs d'investissement, le Mexique pourrait atteindre un taux de croissance de 6 pour cent; mais cela exige de profonds changements politiques. Par exemple, la Banque mondiale a estimé en 2000 qu'il faudrait 20 milliards de dollars par an pendant dix ans pour soutenir les infrastructures essentielles et les projets pédagogiques au Mexique.

Le fossé des salaires a amené de nombreux Mexicains à partir dans le Nord à la recherche de meilleurs revenus et de meilleures possibilités. Depuis trente ans, le Mexique est la principale source d'immigrants légaux aux États-Unis, et les Mexicains résidant aux États-Unis apportent des contributions de plus en plus grandes et de plus en plus estimées à la vie de ce pays et, par le biais de virements, à celle de leurs familles restées au Mexique. Le Mexique est aussi la principale source de migration illégale, liée à des problèmes économiques et de sécurité dans les deux pays et à de grandes difficultés pour les migrants mexicains. Avec le temps, la meilleure façon de réduire ces problèmes est de promouvoir de meilleures possibilités économiques au Mexique. Le Mexique a aussi besoin de réformes significatives de ses politiques fiscale et énergétique pour pouvoir exploiter plus efficacement ses propres ressources afin de faire progresser son développement économique.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE DÈS MAINTENANT :

- **Intensifier les efforts du Mexique pour accélérer son développement économique.** Pour atteindre cet objectif, le Mexique doit réorienter ses politiques économiques de façon à susciter davantage d'investissement et à distribuer les fruits de la croissance économique

plus équitablement et plus efficacement dans l'ensemble du pays. Il faut notamment faire des progrès dans les domaines suivants : (1) nettement augmenter l'investissement et la productivité dans le secteur énergétique; (2) poursuivre les efforts de transparence de l'administration, de capacité réglementaire et de réforme judiciaire; (3) améliorer l'accès public à une éducation de haute qualité; (4) promouvoir l'élaboration de projets d'infrastructure de base de la part des États et des municipalités; (5) aider les petits et moyens producteurs à tirer parti de l'intégration économique; (6) augmenter l'assiette fiscale fédérale en pourcentage du PIB; et (7) définir des objectifs clairs et mesurable pour les dépenses publiques. Bien sûr, il reviendra aux Mexicains eux-mêmes d'élaborer les conditions politiques permettant ces changements.

Les trois pays doivent reconnaître qu'un effort régional de grande ampleur est aussi nécessaire. Pour cela, le Canada et les États-Unis devraient tirer parti de leurs initiatives bilatérales soutenant le développement du Mexique, notamment du Partenariat pour la prospérité entre les États-Unis et le Mexique et du Partenariat Canada-Mexique. Dans ces deux programmes, les secteurs privés des trois pays sont des partenaires de l'effort de développement. Le Mexique devrait aussi être reconnu comme une priorité dans les programmes de développement international des États-Unis et du Canada, et tous deux devraient étudier avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, les façons d'utiliser plus efficacement les fonds de développement multilatéral pour relever le défi du développement en Amérique du Nord. Le Canada a récemment annoncé une réforme importante de ses programmes d'aide au développement, en doublant l'enveloppe globale et en concentrant ses efforts sur un groupe central de pays. Le Mexique ne fait pas partie de cette nouvelle liste; il devrait y figurer.

- **Créer un fonds d'investissement nord-américain pour les infrastructures et le capital humain.** Avec un climat plus favorable aux investissements au Mexique, les fonds privés seront plus accessibles pour les projets d'infrastructure et de développement. Les États-Unis et le Canada devraient créer un Fonds d'investissement nord-américain destiné à encourager les flux de capitaux privés vers le

Mexique. Ce fonds aurait pour objectif d'augmenter et améliorer les infrastructures physiques reliant les parties les moins développées du Mexique aux marchés du Nord, améliorer l'éducation primaire et secondaire et la formation technique dans les États et les municipalités qui s'engagent en faveur de la transparence et du développement institutionnel. Une petite partie du fonds devrait être consacrée à l'assistance technique à la conception et l'évaluation de projets ainsi qu'à la gestion et à la formation. Pour être efficace, le Fonds d'investissement nord-américain aura besoin d'une aide significative de la part des États-Unis et du Canada et d'un financement en contrepartie provenant d'une hausse des recettes fiscales au Mexique. Lors de la conception du fonds, il faudra étudier les questions telles que les incitatifs et la résorption de la dette et la capacité de gestion des gouvernements infranationaux pour faire en sorte que les ressources soient utilisées efficacement. Le fonds devra être géré de façon transparente selon les meilleures pratiques au niveau international, et devrait être capitalisé au travers d'un ensemble varié de mécanismes financiers originaux. La disponibilité de mécanismes d'amélioration du crédit, pour les prêts à long terme en pesos, sera cruciale.

- **Augmenter la capacité de la Banque nord-américaine de développement (BNAD).** La BNAD a été conçue pour soutenir les projets d'infrastructure environnementale dans une zone de 100 kilomètres de part et d'autre de la frontière États-Unis-Mexique. La BNAD a réalisé d'importants travaux depuis quelques années, après un démarrage lent, et son mandat a été récemment étendu de façon à couvrir une zone de 300 kilomètres au Mexique. Cependant, pour lui permettre de réaliser tout son potentiel, les gouvernements des États-Unis et du Mexique devraient (1) inclure dans le mandat de la BNAD d'autres secteurs d'infrastructure, notamment les transports, (2) lui donner accès aux marchés nationaux de capitaux et à des outils d'amélioration des termes de crédit, (3) soutenir l'établissement de fonds renouvelables par des subventions et des prêts préférentiels de par toute sa jurisprudence et (4) renforcer ses programmes d'assistance technique pour promouvoir la bonne gouvernance et la solvabilité des communautés et des services publics. Enfin, les procédures internes de la BNAD et son processus de certification de projets devraient être

revu pour permettre un déploiement nettement plus rapide et plus transparent des fonds.

Élaborer une stratégie nord-américaine en matière de ressources naturelles

Les trois pays nord-américains produisent des quantités substantielles d'énergie, mais la région dans son ensemble est importatrice nette d'énergie du fait de la forte consommation des États-Unis. Les deux voisins de l'état de Washington sont les principaux fournisseurs d'énergie de ce dernier. La production de pétrole et de gaz naturel sur le continent ne suit pas l'évolution de la demande.

Bien que la production nord-américaine de pétrole et de gaz ait diminué, le Canada et le Mexique ont le potentiel de développer leur production, à la fois directement pour leur propre usage et pour l'exportation. Cependant, ces deux pays ont des approches différentes du développement des ressources énergétiques et autres ressources naturelles et il faut en tenir compte lors de la réflexion sur la meilleure orientation pour l'Amérique du Nord.

Le Canada tient à avoir des marchés énergétiques efficaces, un cadre d'investissement ouvert et le libre échange dans ce secteur. Les vastes sables bitumineux du Canada, qui étaient jadis une source expérimentale de pétrole moyennant une extraction coûteuse, sont maintenant une nouvelle source viable d'énergie qui attire un flux régulier de milliards de dollars d'investissements et d'intérêt des pays tel que la Chine. Ils ont propulsé le Canada au second rang mondial en termes de réserves pétrolières prouvées. Selon les projections, la production provenant des sables bitumineux devrait atteindre 2 millions de barils par jour en 2010. Les principales contraintes pesant sur la progression de la croissance est le manque de personnel qualifié et le manque d'infrastructures, comme des logements, des voies de transport et la capacité des oléoducs, ainsi que les procédures d'approbation réglementaire, qui peuvent nettement ralentir tant le développement de la production à partir des ressources que le développement des infrastructures.

Le Mexique est aussi un grand fournisseur et un grand acheteur d'énergie en Amérique du Nord. En 2004, il était le deuxième exportateur de pétrole vers les États-Unis, et au cours des années précédentes,

il a régulièrement figuré parmi ses quatre principaux fournisseurs. Une grande partie des revenus du Mexique dépend du producteur de pétrole nationalisé (Pemex). Il possède de grandes réserves de pétrole et de gaz, mais celles-ci restent relativement inexploitées. Le développement a été entravé par des restrictions constitutionnelles sur la propriété, animées par le désir compréhensible que cet actif stratégique serve les intérêts des Mexicains. Cette restriction sur l'investissement, associée à la gestion inefficace de la société monopolistique de l'État, Pemex, a été un facteur de faible productivité. De ce fait, le Mexique a des réserves d'énergie très coûteuses et irrégulières pour les consommateurs et ses industries. Le Mexique a commencé à accueillir des capitaux étrangers grâce à des contrats de service multiples, mais les principales entraves à sa croissance future comme producteur d'énergie sont les restrictions qui empêchent le développement de ses propres ressources énergétiques et la faible productivité de Pemex. Il est urgent de réformer ce domaine.

Bien que la sécurité énergétique représente peut-être le défi le plus urgent, il est important de reconnaître que les échanges commerciaux pour d'autres ressources naturelles, dont les métaux, les minerais, le bois et autres produits, ont aussi un rôle central dans la croissance et la sécurité économique de l'Amérique du Nord. Pour ces autres secteurs de ressources, l'ALÉNA n'est pas parvenue à assurer une libre circulation des biens. Les ressources et les produits agricoles comme le bois d'œuvre résineux, le poisson, le bœuf, le blé et le sucre ont été les sujets de différends commerciaux très remarquables. L'affaire du bois d'œuvre résineux a amené certains Canadiens à se demander si les États-Unis respecteraient l'ALÉNA lorsque les décisions émises à travers le mécanisme de résolution des différends iraient à l'encontre de leurs intérêts. Depuis plus de dix ans, les États-Unis et le Mexique n'ont pas respecté les dispositions de libre-échange sur la circulation des camions et n'ont pas réussi à résoudre le problème du bois d'œuvre résineux entre les États-Unis et le Canada qui entache les relations commerciales depuis 25 ans. La modification de certaines règles commerciales et de la procédure de résolution de différends permettra peut-être de réduire ces frictions, de même qu'un effort résolu de réduction des différences réglementaires inutiles en Amérique du Nord.

L'Amérique du Nord a la chance d'avoir une base de ressources abondantes. L'exploitation de ces ressources à long terme et de façon

durable exige que les trois gouvernements s'efforcent ensemble de résoudre les problèmes et de veiller à l'utilisation responsable de ressources qui sont rares et à la libre circulation des ressources et des capitaux au travers des trois frontières. Comme nous l'avons mentionnée, les domaines les plus problématiques du commerce transfrontalier, depuis vingt ans, sont ceux du commerce des ressources, notamment du fait des différences réglementaires, dont les différences d'approches du prix des ressources et de la protection du revenu. Les efforts visant à éliminer ces problèmes au moyen des mécanismes de résolution de différends n'ont pas eu les résultats escomptés.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE MAINTENANT :

- **Élaborer une stratégie énergétique nord-américaine.** En reconnaissant leurs politiques et leurs priorités respectives, les trois gouvernements doivent œuvrer ensemble à la sécurité énergétique des personnes des trois pays. Parmi les points à aborder figurent l'expansion et la protection de l'infrastructure énergétique nord-américaine; les possibilités de développement, les obstacles réglementaires et les contraintes en termes de capital technologique et humain, sur l'accélération du développement des ressources énergétiques en Amérique du Nord. Ces objectifs font partie de l'ordre du jour du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie créé en 2001 par les dirigeants des trois pays et souligné lors de leur sommet de 2005. Cependant, cette initiative a eu peu de résultats concrets dans le sens de l'élaboration d'une stratégie nord-américaine en ce domaine, et ne concerne pas le pétrole.
- **Développer pleinement les ressources énergétiques mexicaines.** Bien que l'inclination du Mexique à rester intégralement propriétaire de ses ressources stratégiques soit compréhensible, un développement accru et plus efficace de ces ressources est nécessaire pour accélérer la croissance économique du Mexique. Le Mexique perd rapidement du terrain dans son indépendance énergétique, et la seule manière de satisfaire la demande croissante au Mexique est de débloquer son secteur énergétique. Des progrès sont possibles, même avec les contraintes constitutionnelles existantes. Comme nous en

avons discuté plus haut, le Canada et les États-Unis pourraient apporter des contributions importantes à cet effort par la mise en place de mécanismes originaux, spécialement au niveau financier, pour apporter au Mexique la technologie et les capitaux dont il a besoin. Cependant, les mesures les plus importantes devront être prises au Mexique par les Mexicains eux-mêmes.

- **Conclure un accord nord-américain sur les ressources.** Pour assurer le plein développement des ressources minières, forestières et agricoles de l'Amérique du Nord, les investisseurs d'un pays doivent avoir l'assurance de ne pas être harcelés par la concurrence dans un autre pays. Pour cela, les trois gouvernements doivent signer un accord reconnaissant l'équilibre entre la sécurité d'approvisionnement et la sécurité d'accès et comportant des règles sur les prix des ressources visant à réduire les frictions qui ont été source de certaines des dissensions bilatérales les plus persistantes et les plus difficiles. L'accord sur les ressources devrait aussi aborder les barrières commerciales existant encore en matière de produits agricoles, dont celles qui proviennent des différences de régimes des trois pays, en matière de garantie des prix et des revenus.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE D'ICI 2010 :

- **Prendre un engagement à l'échelle nord-américaine en faveur d'un environnement plus propre.** L'expansion de la production d'énergie en tant que moteur d'une économie nord-américaine plus concurrentielle et en pleine croissance, apporte avec elle une responsabilité conjointe de parvenir à un environnement plus propre et de réduire la pollution. Par exemple, le Canada a signé le Protocole de Kyoto sur le changement climatique planétaire, qui exige une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, mais cet accord ne concerne pas le Mexique et Washington ne l'a pas signé. Un régime nord-américain concernant l'énergie et les émissions pourrait offrir une alternative régionale au Protocole de Kyoto, laquelle alternative impliquerait les trois pays. Ce régime devrait comporter un système de crédits échangeables sur les émissions dans la région, de façon analogue au Mécanisme de développement propre.

- **Étendre la collaboration tripartite en matière de conservation et d'innovation.** La mise au point de nouvelles technologies et de nouvelles stratégies de conservation est essentielle à la fois pour réduire la pollution et pour tirer le meilleur parti des ressources de l'Amérique du Nord. Actuellement, le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie ne se penche que sur un petit nombre de possibilités de collaboration énergétique. À l'avenir, les initiatives devraient porter sur la mise au point de technologies de désalinisation, les sources alternatives d'énergie, les combustibles moins polluants et les moteurs plus efficaces pour les véhicules transportant des passagers.

Créer un espace économique nord-américain

La signature de l'ALÉNA a marqué une nouvelle ère de possibilités élargies pour l'échange et les investissements à travers l'Amérique du Nord. L'Accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis fut la pierre d'angle pour l'ALÉNA en fournissant le concept, le cadre de travail et la substance pour la future entente tripartite. L'ALÉNA a éliminé et pas simplement réduit, les tarifs sur tous les biens industriels et, dans la plupart des cas, l'a fait en moins d'une décennie. Il garantissait l'échange agricole sans restriction à l'intérieur d'une période de 15 ans entre le Mexique et les États-Unis, le premier accord à supprimer de telles barrières. Il a ouvert l'échange au niveau d'un grand nombre de services et a fourni la plus haute norme de protection dans le monde de la propriété intellectuelle. Il a établi des règles claires pour protéger les investisseurs et a créé un cadre de travail qui prône la transparence, le respect de la propriété et le respect pour l'État de droit.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, l'échange entre les trois pays a plus que doublé en valeur et les investissements intra-régionaux se sont accrus encore plus rapidement. Les exportations du Mexique ont grimpé de plus de 250 pour cent et au Canada, elles ont plus que doublé. Le Canada, en soi, est devenu le client le plus important pour 39 états américains. Le Mexique est le premier ou deuxième plus important client de 22 états américains et le deuxième plus grand en général. L'Amérique du Nord est maintenant le plus grand domaine de libre-échange au monde.

L'ALÉNA a autorisé l'accès en franchise de droits à l'intérieur de la région, mais à cause des différents tarifs de chaque pays appliqués aux importations des autres pays, cela nécessitait de lourdes preuves d'origine nord-américaine afin de se qualifier pour l'accès en franchise de droits. Ces règles peuvent faire augmenter les coûts de transactions au point où certains expéditeurs optaient plutôt pour les tarifs multilatéraux. De plus, bien que les mécanismes de résolution de différends de l'ALÉNA ont fait leurs preuves comme moyens fiables pour résoudre la plupart des conflits en matière d'échanges, ils n'ont pas été en mesure de résoudre les controverses à propos du bois d'œuvre résineux, du sucre et de quelques autres produits.

En bref, il reste beaucoup de travail à faire pour créer une zone économique commune en éliminant les tarifs restants et en levant les obstacles non tarifaires aux échanges au sein de l'Amérique du Nord. Les trois pays doivent également étendre leur coopération aux secteurs liés aux échanges, incluant les infrastructures frontalières et de transport; à un effort concerté pour réduire les nombreux écarts réglementaires et les incohérences qui s'ajoutent inutilement au flot des échanges nord-américains; et à un investissement coordonné dans le capital humain nord-américain, sous forme d'éducation et de formation et aussi d'amélioration de la mobilité de la main-d'oeuvre sur le continent.

Les gouvernements nord-américains ont pris des mesures innovatrices en créant le Comité nord-américain du commerce de l'acier (CNACA). Le CNACA repose sur la coopération gouvernement-industrie et se concentre sur l'élaboration de positions communes pour relever les défis auxquels sont confrontés les industries nord-américaines de l'acier. Il reflète le haut niveau de coopération existant au sein du gouvernement et dans l'industrie; les bénéfices substantiels qui découlent des positions nord-américaines communes et coordonnées sur les questions qui touchent au commerce international de l'acier; la reconnaissance que les développements survenant dans un marché, affectent les marchés de l'acier dans les pays partenaires de l'ALÉNA; et que l'on a plus de chance de connaître le succès économique en travaillant ensemble. Le CNACA a été efficace dans l'établissement de positions communes des gouvernements et des industries au sein de l'ALÉNA dans les négociations en matière de commerce international. Le CNACA sert

également à assurer une compréhension commune gouvernements-industries des développements du marché de l'acier, y compris les développements dans d'autres pays qui pourraient affecter les marchés nord-américains; il sert aussi à coordonner les actions des gouvernements et des industries dans les domaines de préoccupations communes. Les rapports étroits de coopération et de travail parmi les industries nord-américaines de l'acier et entre les industries et les gouvernements servent de modèle pour les autres secteurs.

Pour créer un espace économique nord-américain qui génère de nouvelles possibilités pour les particuliers, dans les trois pays, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes : étudier un marché nord-américain intégré, adopter une approche nord-américaine des règlements, améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et augmenter l'appui aux programmes pédagogiques nord-américains.

Établir un marché nord-américain intégré pour le commerce

Avec des barrières tarifaires pratiquement éliminées et les grandes lignes d'une économie nord-américaine visibles, le temps est venu d'adopter une approche plus détaillée du renforcement des possibilités économiques pour les citoyens des trois pays. La première étape consiste à encourager l'harmonisation des taux tarifaires les plus favorables que chaque partenaire impose sur les importations en provenance de l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ensuite, les gouvernements devraient réduire ce qui reste des obstacles non tarifaires à la circulation des biens et services et aborder les problèmes qui découlent des plaintes pour discrimination de prix et octroi de subventions par les concurrents en Amérique du Nord. Finalement, ils devraient coordonner leur approche des pratiques commerciales déloyales de la part de fournisseurs étrangers du marché nord-américain. L'objectif ultime serait de créer un marché intégré pour les fournisseurs et les consommateurs, dans toute l'Amérique du Nord.

Les recommandations particulières énoncées ci-dessous nécessiteront que les trois gouvernements aillent au delà des limites des cadres législatif et réglementaire actuels et abordent les éléments restants du projet de libre-échange envers lequel ils se sont engagés dans le cadre de l'ALÉ et de l'ALÉNA. Cela signifiera également qu'ils devront se montrer

créatifs dans le traitement des questions difficiles telles que les différentes approches du commerce avec un tiers pays et les modèles contradictoires d'accords de libre-échange qui ont été négociés au cours de la dernière décennie. Les technologies modernes et les modèles plus perfectionnés de production industrielle rendent à la fois possible et intéressant l'exploration de cette prochaine étape sur le chemin du libre-échange.

Non seulement ces objectifs approfondiront et renforceront l'économie de l'Amérique du Nord, mais ils devraient également améliorer la sécurité de la région car si les fonctionnaires frontaliers n'ont plus à contrôler l'origine des produits qui traversent la frontière, ni à se préoccuper d'autres problèmes douaniers de routine, ils pourront affecter davantage de ressources à la recherche et à l'identification des personnes ou des produits dangereux provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord pour en empêcher l'entrée sur le continent.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE MAINTENANT :

- **Adopter des tarifs externes communs.** Nous recommandons que les trois gouvernements harmonisent leurs tarifs externes, secteur par secteur, aux niveaux applicables les plus bas, compatibles avec les obligations multilatérales. Il faudrait commencer par les biens sur lesquels les tarifs imposés sont les plus proches et poursuivre avec les écarts plus importants, l'objectif étant d'adopter un tarif externe commun et donc d'éliminer la nécessité de règles sur les origines et de faciliter davantage l'intégration et une utilisation optimum des rares ressources existantes.
- **Revoir les secteurs de l'ALÉNA qui ont été exclus ou les éléments qui n'ont pas été complètement mis en œuvre.** Chacun des trois pays a décidé d'exclure unilatéralement certains secteurs et certains éléments de l'ALÉNA. Certains d'entre eux demeurent sensibles; d'autres sont peut-être mûrs pour un nouvel examen. De plus, plusieurs éléments n'ont pas été mis en œuvre selon ce qui avait été prévu. Quelques changements – comme la négociation d'un accord sanitaire pour promouvoir le commerce agricole, ou l'élargissement de l'accord sur les services dans le cadre de l'ALÉNA, pour y inclure le cabotage – seraient utiles mais aussi difficiles. Nous recommandons une revue à un niveau élevé, pour

étudier toutes ces questions et faire des recommandations pour rendre la couverture de l'ALÉNA plus compréhensive.

- **Établir un tribunal permanent nord-américain pour la résolution des différends.** Le processus actuel de résolution des différends de l'ALÉNA repose sur des panels ad hoc qui ne sont pas en mesure de bâtir des mémoires institutionnelles ou d'établir des précédents, qui peuvent être sujets à des conflits d'intérêts et être nommés par des autorités qui peuvent avoir intérêt à retarder certaines poursuites. Comme le démontre l'efficacité du processus d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un tribunal permanent pourrait encourager des résolutions de différends plus rapides, plus cohérentes et plus prévisibles. En outre, il faut réviser le mécanisme de résolution des différends de l'ALÉNA pour le rendre plus efficace et transparent.
- **Établir une approche conjointe des pratiques commerciales déloyales.** L'utilisation de douanes compensatoires et antidumping par un pays nord-américain contre un autre a provoqué beaucoup de mauvaise volonté, même s'il y a eu une diminution constante de l'utilisation de ce remède : il y a eu peu de nouveaux cas dans les secteurs industriels, les cas les plus difficiles étant restreints au commerce des ressources et de l'agriculture. Le temps est venu d'adopter une approche unifiée pour surmonter les défis internes et externes que posent les pratiques commerciales déloyales, en commençant avec des suspensions par étapes dans les secteurs particuliers des lois qui régissent les pratiques commerciales déloyales.

QUE DEVRIONS-NOUS FAIRE D'ICI 2010 :

- **Établir une commission tripartite sur la concurrence.** Une fois que les trois gouvernements ont conclu l'accord sur les ressources décrit plus haut et ont suspendu progressivement les douanes compensatoires et antidumping dans tous les secteurs, ils devraient également établir une commission tripartite – une agence continentale antitrust – qui se penchera sur les pratiques dangereuses de subventions, encouragera une concurrence saine et protégera les consommateurs contre la fixation de prix abusifs. En même temps, ils devraient

élaborer des normes communes permettant d'identifier et de répondre collectivement aux pratiques commerciales déloyales de la part de parties à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Adopter une approche nord-américaine de la réglementation

Des différences réglementaires importantes continuent de diviser l'espace économique nord-américain et comme d'autres obstacles au commerce, tels que les tarifs, sont en train de disparaître dans le monde entier, l'efficacité réglementaire est en train de devenir de plus en plus importante en tant que source d'avantage concurrentiel. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont chacun élaboré des règles pour protéger leur environnement et le bien-être de leurs citoyens. Tous les trois partagent les mêmes objectifs généraux, mais leurs règles actuelles ont largement évolué indépendamment les unes des autres. Dans de nombreux cas, cela a pour résultat ce que l'on a baptisé « la tyrannie des petites différences », résultat qui entraîne des coûts économiques importants, même lorsque les objectifs, processus, normes et résultats réglementaires sont très similaires.

Les coûts les plus évidents des différences réglementaires inutiles sont payés par des commerces et des consommateurs. Les règles qui fragmentent le marché nord-américain réduisent les économies d'échelle et découragent la spécialisation, la concurrence et l'innovation. L'harmonisation des réglementations, en fait, crée un marché plus vaste, susceptible de rendre les exportations plus concurrentielles et de faire baisser les prix aux consommateurs, dans toute l'Amérique du Nord.

En plus d'élever les coûts de conformité pour les commerces et leurs consommateurs, une réglementation fragmentée augmente les coûts administratifs pour les gouvernements et les contribuables. Les organismes de réglementation au Canada et au Mexique doivent chacun essayer d'atteindre les mêmes résultats que leur homologue américain et, en outre, ne le faire qu'avec une fraction des ressources. De plus, parce que beaucoup du travail administratif qui en résulte est effectué aux points de passage des frontières, les différences réglementaires sont particulièrement dommageables en matière d'impacts sur les délais et la congestion aux frontières puisque le volume d'échange au sein de l'Amérique du Nord excède la capacité des infrastructures frontalières.

Finalement, les différences réglementaires peuvent avoir un impact négatif sur ces résultats en matière d'environnement et de santé que les réglementations sont censées encourager. Des délais dans l'approbation d'une vente et la distribution d'un produit novateur peuvent empêcher un accès opportun à de nouveaux produits pharmaceutiques ou de nouvelles technologies médicales qui pourraient sauver des vies ou encore à des nouveaux fertilisants ou produits chimiques susceptibles d'aider les installations industrielles et les agriculteurs à mieux protéger l'environnement.

Une approche collaborative d'une réforme des réglementations pourrait aider les trois pays à étendre leurs possibilités économiques sur le continent nord-américain, tout en renforçant la protection de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de tout autre objectif partagé d'une politique réglementaire. Bien que chaque pays doive retenir son droit d'imposer et de maintenir des réglementations uniques, conformes à ses priorités nationales et au niveau des revenus, les trois pays doivent s'efforcer de faire converger leurs réglementations.

Les trois chefs de gouvernement ont souligné l'importance d'aborder cette question, lors de leur sommet au Texas en mars 2005. Le partenariat nord-américain de sécurité et de prospérité qu'ils ont signé reconnaît la nécessité de se concentrer davantage sur le développement de la force économique du continent, en plus d'en assurer la sécurité. À cette fin, il met beaucoup d'emphase sur les questions de réglementation. Les cadres supérieurs des trois pays ont mis sur pied une série de groupes de travail dirigés par des ministres désignés du Cabinet. Ces groupes de travail ont pour mandat de produire un plan d'affaire pour approbation par les chefs de gouvernements dans les 90 jours, avant la fin du mois de juin 2005 et de faire des comptes-rendus réguliers par la suite.

Nous apprécions l'initiative des trois chefs de gouvernement et nous leur demandons instamment d'apporter à cette question les ressources et l'attention qu'elle mérite. Nos propres recherches et nos discussions ont souligné à quel point les progrès dans le développement d'une approche réglementaire nord-américaine sont importants pour aborder les problèmes d'infrastructure aux frontières, la création d'un marché nord-américain transparent, la résolution des problèmes de commerce des ressources et l'établissement de la confiance entre les partenaires

dans le domaine de la sécurité. Afin de démontrer les avantages qu'il y a à développer une approche réglementaire nord-américaine, nous offrons trois recommandations pour une intervention précoce :

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE MAINTENANT :

- **Assurer la mise en œuvre rapide d'un plan d'action réglementaire pour l'Amérique du Nord.** Les entreprises et les autres parties intéressées doivent travailler en étroite collaboration avec les gouvernements dans les trois pays afin d'identifier les possibilités d'intervention précoce dans les secteurs individuels et les problèmes de processus à plus long terme dont la résolution pourrait avoir un impact majeur dans l'amélioration de la compétitivité nord-américaine et l'augmentation de la protection du peuple et de l'environnement. Pour accélérer le processus, les gouvernements des trois pays devraient commencer par mettre de l'emphase en quantifiant à la fois les coûts associés aux différences réglementaires et les avantages possibles qu'apporteraient diverses formes de convergence des réglementations, y compris l'harmonisation des normes les plus élevées, la reconnaissance mutuelle, la reconnaissance réciproque (dans le domaine des licences), l'interopérabilité, le développement collaboratif de nouvelles normes et l'adoption unilatérale des règles de l'autre pays.
- **S'entendre sur les secteurs prioritaires pour une intervention précoce.** Bien que tous les secteurs de l'économie offriront des possibilités d'une plus grande convergence des réglementations, au fur et à mesure que les écarts rétrécissent, une intervention précoce est nécessaire dans les secteurs où les coûts actuels sont importants et qui tiennent un rôle clé dans la facilitation de l'intégration économique. Le Groupe de travail considère trois secteurs comme priorités immédiates dans le contexte d'amélioration de la compétitivité nord-américaine.
 - **Ciel ouvert et circulation libre.** L'efficacité du réseau de transport est critique par son impact pour rendre l'Amérique du Nord plus concurrentielle pour investir, produire et étaler les avantages d'une croissance économique dans tous les coins du continent. Entre autres les réformes réglementaires, les gouvernements

devraient prendre en considération les avantages qu'il y a à autoriser aux entreprises de transport un accès illimité au territoire de chacun y compris la prestation d'un cabotage complet (échange entre deux points à l'intérieur d'un pays, par exemple, un camionneur canadien qui transporte une cargaison de Chicago à Los Angeles ou une ligne américaine transportant des passagers entre les villes de Mexico et Monterrey) pour les lignes aériennes et les transporteurs de surface.

- **« Testé une fois » pour la biotechnologie et les produits pharmaceutiques.** Le coût et la qualité des soins de santé sont une question critique dans les trois pays. La biotechnologie et les produits pharmaceutiques jouent un rôle vital pour fournir de nouveaux traitements qui améliorent les résultats en matière de santé et souvent réduisent également les coûts; ils font face à des coûts énormes pour développer de nouveaux produits puis obtenir l'approbation réglementaire. La recherche préliminaire suggère que la coopération réglementaire dans les domaines de médicaments humanitaires et vétérinaires, les dispositifs médicaux, la protection phytosanitaire et les produits chimiques augmenteraient la présente valeur des ventes dans ces secteurs de plus de 10 pour cent, des profits de 8 pour cent et un taux de retour sur investissement de 4,8 pour cent. Deux approches possibles pour réduire le fardeau réglementaire tout en maintenant des normes rigoureuses pour protéger la santé et la sécurité, seraient d'adopter le principe « testé une fois », selon lequel un produit testé dans un pays pourrait répondre aux normes établies par un autre, ou d'établir un centre d'essai de l'Amérique du Nord avec du personnel de chacun des trois pays.
- **Intégrer la protection alimentaire, sanitaire et environnementale.** Le marché nord-américain pour les produits agricoles et alimentaires est hautement intégré et une perturbation intense de ce marché par l'apparition de deux cas unique de la maladie de la vache folle a démontré la nécessité d'assurer que les processus réglementaires sont aussi intégrés que les marchés auxquels ils s'appliquent. Une plus grande coopération nord-américaine est

également essentielle pour fournir une réponse efficace aux menaces sur la santé humaine et animale et sur l'environnement.

- **Faire de la norme nord-américaine l'approche par défaut de la nouvelle réglementation.** Tout en poursuivant un effort agressif pour éliminer les différences de réglementation existantes, le plus rapidement possible, il est également important pour les organismes de réglementation dans les trois pays de prendre en compte la dimension nord-américaine lors de la rédaction de nouvelles règles pour aller de l'avant. À cette fin, le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité devrait être utilisé pour établir un nouveau mécanisme afin de permettre une plus grande collaboration et une plus grande consultation entre les trois pays, à tous les niveaux de gouvernement, au fur et à mesure que de nouvelles règles sont élaborées et adoptées. Chaque juridiction retiendrait son droit souverain pour façonner les règles à l'intérieur de ses frontières mais en principe, des réglementations spécifiques aux pays ne devraient être adoptées que lorsqu'il n'existe aucune approche internationale ou nord-américaine, que lorsqu'il y a des circonstances ou des priorités nationales ou dans le cas où il existe un manque de confiance bien fondé dans les pratiques réglementaires des autres partenaires. Le nouveau mécanisme trinational devrait également être chargé d'identifier des moyens conjoints d'assurer l'application constante des nouvelles règles au fur et à mesure qu'elles sont élaborées.

Accroître la mobilité de la main-d'oeuvre en Amérique du Nord

Les gens sont l'actif le plus important de l'Amérique du Nord. Les biens et les services traversent facilement les frontières; il a été plus difficile d'assurer la circulation légale des travailleurs nord-américains. L'expérience faite avec le système de visas de l'ALÉNA suggère que ses procédures ont besoin d'être simplifiées et que ces visas devraient être accordés pour une gamme plus étendue de métiers et à d'autres catégories de gens comme les étudiants, les enseignants, les visiteurs fréquents et de bonne foi ainsi que les retraités.

Pour pouvoir tirer le maximum de profit de l'extraordinaire somme de compétences et de talents que l'on trouve en Amérique du Nord, les trois pays devraient dépasser le système de visas de l'ALÉNA. Le

nombre considérable de migrants sans papiers venant du Mexique et entrant aux États-Unis est un problème que les deux pays doivent régler de toute urgence. Un objectif à long terme, pour les trois pays, pourrait être de créer une « préférence nord-américaine », avec de nouvelles règles qui faciliteraient considérablement la circulation de travailleurs et le recrutement, par les employeurs, à travers les frontières nationales à l'intérieur du continent. Cela permettrait d'accroître la compétitivité nord-américaine, d'augmenter la productivité, de contribuer au développement du Mexique et de trouver une solution à l'une des principales questions toujours non réglées des négociations bilatérales entre les États-Unis et le Mexique.

Le Canada et les États-Unis devraient envisager de lever les restrictions sur la mobilité de la main-d'oeuvre et de chercher des solutions susceptibles, à long terme, d'étendre au Mexique la mobilité totale de la main-d'oeuvre.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE MAINTENANT :

- **Élargir les programmes relatifs aux travailleurs migrants temporaires.** Le Canada et les États-Unis devraient élargir les programmes de migration à partir du Mexique pour travail temporaire. Par exemple, le modèle canadien réussi de gestion d'une migration saisonnière dans le secteur agricole, serait étendu à d'autres secteurs dans lesquels les producteurs canadiens font face à un manque de main-d'oeuvre, alors que le Mexique dispose d'un surplus de main-d'oeuvre possédant les aptitudes recherchées. Les retraités canadiens et américains qui vivent au Mexique, devraient pouvoir travailler dans certains domaines, comme professeurs d'anglais par exemple.
- **Appliquer l'entente sur la totalisation de la sécurité sociale négociée entre les États-Unis et le Mexique.** Cette entente vise à reconnaître les contributions faites dans l'un et l'autre système afin d'éviter toute double imposition.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE D'ICI 2010 :

- **Créer une « préférence nord-américaine ».** Le Canada, les États-Unis et le Mexique devraient s'entendre sur des règles simplifiées

d'immigration et de mobilité de la main-d'oeuvre, permettant aux nationaux des trois pays de travailler ailleurs en Amérique du Nord et d'avoir beaucoup moins de restrictions que les immigrants venant d'autres pays. Ce nouveau système serait à la fois plus étendu et plus simple que le système actuel de visas de l'ALÉNA. Un statut spécial d'immigrant devrait être accordé aux enseignants, aux professeurs d'université ou de collège et aux étudiants, dans la région.

- **Instaurer une mobilité totale de la main-d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis.** Afin de rendre les entreprises en Amérique du Nord aussi concurrentielles que possible, dans l'économie mondiale, le Canada et les États-Unis devraient envisager d'éliminer tous les obstacles restants afin de permettre à leurs nationaux de vivre et de travailler dans l'autre pays. Ce libre flot de gens apporterait un avantage important aux employeurs des deux pays en leur donnant un accès rapide à une main-d'oeuvre qualifiée plus nombreuse et améliorerait le bien-être des personnes dans les deux pays en leur permettant de se rendre rapidement et facilement là où leurs compétences seraient en demande. À long terme, les deux pays devraient étendre cette politique au Mexique, mais ce ne sera guère faisable avant que les différences existant entre les niveaux des salaires au Mexique et chez ses deux voisins nord-américains aient considérablement diminué.
- **Reconnaissance mutuelle des normes et diplômes professionnels.** Dans chacun des trois pays, les associations professionnelles décident des normes à imposer pour accepter les professionnels des autres pays. Mais bien que l'ALÉNA encourage déjà la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels, pratiquement rien n'a été fait dans ce domaine. Les trois gouvernements devraient donner l'exemple, affecter plus de ressources et prendre des mesures incitatives pour encourager leurs associations professionnelles respectives à mettre au point des normes communes qui faciliteraient, à court terme, la mobilité de la main-d'oeuvre professionnelle en Amérique du Nord.

Appuyer un programme d'éducation nord-américain

Étant donnés leurs liens historiques, culturels, géographiques, politiques et économiques, les pays d'Amérique du Nord devraient posséder le

réseau d'échange pédagogique le plus vaste et le plus vibrant du monde. Ce n'est certainement pas le cas actuellement.

Bien que le Mexique soit le deuxième plus important partenaire économique des États-Unis, il est seulement au septième rang par le nombre d'étudiants qu'il y envoie. En 2004, seulement 13 000 étudiants mexicains des premier et deuxième cycles sont allés dans des universités américaines. Dans le même ordre d'idée, le Canada qui est le plus important partenaire économique des États-Unis n'est pourtant que cinquième dans les échanges d'étudiants avec seulement 27 000 étudiants canadiens dans les collèges et universités américaines, loin derrière les 80 000 étudiants de l'Inde qui est suivie par la Chine, la Corée du Sud et le Japon. Au Canada, le nombre d'étudiants mexicains reste très faible—environ 1 000. Alors que les étudiants américains étudient partout dans le monde, relativement peu d'entre eux vont au Mexique et au Canada. Ces chiffres devraient augmenter considérablement si l'on veut approfondir la familiarisation et augmenter la connaissance que les trois pays ont l'un de l'autre.

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE MAINTENANT :

- **Créer un fonds important de bourses d'étude pour étudiants des cycles primaire et secondaire, pour leur permettre de poursuivre des études dans les deux autres pays d'Amérique du Nord et d'apprendre les trois langues de la région.** Pour de nombreux étudiants, des études hors de leur pays ne sont possibles qu'avec une aide financière, mais de nombreuses bourses d'études incluant le *Fund for the Improvement of Post-Secondary Education (FIPSE)*, qui a financé des bourses dans les trois pays nord-américains, ont été réduites ou interrompues. On devrait encourager et développer les études transfrontalières en Amérique du Nord pour les étudiants canadiens, américains et mexicains afin de mieux refléter le niveau de nos échanges commerciaux. Pour illustrer l'échelle de cette proposition, cela voudrait dire environ 60 000 étudiants mexicains venant aux États-Unis et au Canada et des nombres comparables d'étudiants canadiens et américains étudiant dans un des deux autres pays d'Amérique du Nord. Nous invitons instamment les gouvernements des états, des provinces et le gouvernement fédéral à financer ces bourses

d'étude, dès maintenant. Une approche possible consisterait à étendre les programmes Fulbright. Les bourses devraient inclure des « cours de langues en immersion » dans chacun des trois pays, en espagnol, en français et en anglais, et devraient encourager les étudiants à étudier dans les trois pays.

- **Développer un réseau de centres d'études nord-américaines.**

L'Union européenne soutient des Centres de l'U.E. dans 15 universités aux États-Unis, ainsi que 12 chaires Jean Monnet. Ces centres, qui sont financés à l'aide de subventions annuelles de l'ordre de 250 000 \$ chacune, offrent des conférences, initient des cours et de la recherche sur l'Union européenne et parrainent des échanges d'étudiants et de professeurs avec des universités européennes. Le *Department of Education* des États-Unis accorde des subventions similaires pour l'étude des langues et les études internationales en dehors de l'Amérique du Nord, mais pas à l'intérieur. Il faudrait que cela change.

Nous recommandons que les trois gouvernements ouvrent un concours et accordent des subventions aux universités, dans chacun des trois pays, pour promouvoir des cours, de l'éducation et de la recherche sur l'Amérique du Nord et aider les écoles primaires et secondaires à développer un enseignement sur l'Amérique du Nord. Ils peuvent aussi administrer des programmes de bourses d'étude. Pour soutenir cet effort, un sommet d'étudiants devrait avoir lieu périodiquement dans chacun des trois pays.

- **Promouvoir l'apprentissage par Internet, à l'intérieur de l'Amérique du Nord.**

Un moyen naturel de canaliser la communication entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, serait de le faire à l'aide d'outils d'apprentissage axés sur Internet. Des exemples actuels de ces outils incluent le programme *Historica Foundation's YouthLinks*, au Canada, qui permet aux élèves du secondaire de correspondre avec leurs homologues dans d'autres régions du Canada et dans le monde entier; le *School Connectivity Program (SCP)* lancé par le Département d'État américain et qui installe des ordinateurs avec accès à Internet dans les écoles à travers le pays qui ont peu ou pas accès à la technologie informatique. Il faudrait étendre ce programme SCP au Mexique et au Canada.

- **Développer des échanges et des programmes de formation pour les enseignants du primaire et du secondaire.** Cela aiderait à faire tomber les obstacles linguistiques et contribuerait à donner à certains étudiants un sens plus profond d'appartenance à l'Amérique du Nord. De plus grands efforts devraient aussi être faits pour recruter des professeurs de langue mexicains pour enseigner l'espagnol aux États-Unis et au Canada.
- **Développer des programmes de « jumelage d'écoles » et d'échange d'étudiants.** Étudier ou vivre dans un autre pays ou encore recevoir un étudiant étranger dans un cadre d'échange, favorise une meilleure compréhension culturelle. Nous recommandons que les états et les municipalités encouragent les programmes de « jumelages d'écoles », aux niveaux secondaire et universitaire, et d'y inclure les échanges annuels d'étudiants entre écoles participantes.
- **Encourager des façons imaginatives de développer des connections nord-américaines.** Les fondations et les instituts de recherche peuvent orienter la façon dont les institutions privées et publiques adoptent de nouveaux concepts comme celui d'une communauté nord-américaine. Nous encourageons les fondations et les instituts de recherche à fournir soutien et recherche pour aborder les questions qui intéressent le continent et développer des programmes d'éducation qui permettraient aux citoyens de nos trois pays de se voir autrement que par le passé.

De la vision à l'action : Institutions pour guider les relations tripartites

Des progrès véritables demanderont de nouvelles structures et ententes institutionnelles pour conduire le programme et gérer les relations plus approfondies qui en résulteront.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique partagent déjà un riche réseau de liens institutionnels. Une étude récente du gouvernement canadien a identifié 343 traités officiels et des milliers d'ententes informelles avec les États-Unis seulement. Le Mexique a plus de 200 traités et accords officiels avec les États-Unis. Il y a beaucoup moins d'ententes

entre le Canada et le Mexique, mais le réseau de contacts est malgré tout important et il continue de se développer.

Ce qu'il faut maintenant, c'est un petit nombre de nouvelles institutions pour appliquer plus d'énergie et davantage d'orientation aux ententes existantes. À cette fin, le Groupe de travail recommande les changements institutionnels suivants, lesquels se complètent les uns les autres :

CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE MAINTENANT :

- **Instaurer un sommet annuel nord-américain.** Il n'y a pas de moyen à la fois plus concis ou plus puissant de démontrer aux peuples des trois pays l'importance du partenariat nord-américain que des rencontres au moins une fois par an entre les présidents américain et mexicain et le premier ministre du Canada.
- **Renforcer les structures gouvernementales.** Pour s'assurer que les rencontres au sommet atteignent leur plein potentiel, chacun des trois gouvernements doit faire le nécessaire pour renforcer les capacités de ses structures internes, afin qu'elles soient en mesure d'aborder les questions nord-américaines avec efficacité et imagination. Cela voudrait dire : renforcer les liens entre les gouvernements comme les trois chefs de gouvernement l'ont fait lorsqu'ils se sont rencontrés au Texas, en mars 2005, en mettant sur pied des groupes de travail menés par un ministre, qui devront rendre compte dans les 90 jours et devront se réunir régulièrement.
- **Créer un conseil consultatif nord-américain.** Afin d'apporter régulièrement une énergie créatrice dans les divers efforts mis dans l'intégration nord-américaine, les trois gouvernements devraient nommer un groupe indépendant de conseillers. Ce groupe se composerait de personnes éminentes venant de l'extérieur des gouvernements et nommées pour des termes décalés de plusieurs années, afin de protéger leur indépendance. Leur mandat serait de s'engager dans une exploration créatrice d'idées nouvelles dans une perspective nord-américaine. Une approche complémentaire consisterait à mettre sur pied des organismes privés qui se réuniraient régulièrement ou

annuellement pour étayer les relations nord-américaines, en s'inspirant des conférences de Bilderberg ou de Wehrkunde, dont le but était de soutenir les relations transatlantiques.

- **Créer un groupe interparlementaire nord-américain.** Le Congrès américain joue un rôle clé dans la politique américaine vis à vis le Canada et le Mexique; ses membres rencontrent annuellement leurs homologues canadiens et mexicains. Il n'existe pas de programme nord-américain, actuellement. Une faible participation risque d'affecter les échanges interparlementaires bilatéraux, surtout s'il y manque les législateurs les plus influents. Le Groupe de travail recommande que les réunions bilatérales aient lieu tous les deux ans et que les trois partenaires nord-américains créent un groupe interparlementaire tripartite qui se réunirait aussi tous les deux ans entre les réunions bilatérales. Le Conseil consultatif nord-américain établirait un ordre du jour et fournirait un soutien pour ces réunions. Afin d'impliquer les parlementaires seniors, des membres du Cabinet pourraient participer, à l'occasion, lorsque l'ordre du jour toucherait leur domaine de responsabilité.

Conclusion

Les défis mondiaux, auxquels l'Amérique du Nord est confrontée, ne peuvent pas être relevés unilatéralement ni même bilatéralement, non plus qu'à travers les modèles existants de coopération. Ils demandent une coopération approfondie basée sur le principe énoncé conjointement en mars 2005 par le Canada, le Mexique et les États-Unis, selon lequel « notre sécurité et notre prospérité sont mutuellement dépendantes et complémentaires. »

L'établissement, d'ici 2010, d'une communauté économique et de sécurité pour l'Amérique du Nord, est un objectif ambitieux mais réalisable, qui est en harmonie avec ce principe; plus important encore, il étaye les buts et les valeurs des citoyens de l'Amérique du Nord qui ont un désir commun de sociétés offrant des conditions de sécurité physique et matérielle, de la prospérité et des possibilités de développement économique, ainsi que des institutions démocratiques solides.

Déclarations supplémentaires et points de désaccord

Il y a plusieurs aspects de ce rapport qui exigent notre appui, plus spécifiquement l'objectif de créer une communauté nord-américaine qui inclurait un Mexique pleinement développé. J'ai été particulièrement touché par la demande du Groupe de travail de préparer un document sur l'éducation. Mais il y a des points clés sur lesquels je suis en désaccord. Les états vont quelquefois renoncer à la souveraineté individuelle en faveur d'une approche commune ou conjointe parce que c'est une façon plus simple de résoudre un problème. Mais en échange, les bénéfices doivent l'emporter sur les coûts. Je ne suis pas convaincu que les bénéfices d'un périmètre commun de sécurité valent les risques d'harmonisation des réglementations au niveau des visas et de l'asile politique. Les problèmes survenus dans le cas Arar, par exemple, en démontre les dangers. Au niveau de l'environnement, le projet de détournement de l'eau du Dakota du nord menace ses voisins du Manitoba et ignore le traité concernant les frontières de l'eau de 1909. L'engagement pour un environnement plus sain en Amérique du Nord doit être plus fort et ne peut certainement pas attendre jusqu'en 2010. En conclusion, je ne suis pas d'accord avec les révisions de certaines parties de l'ALÉNA qui furent initialement exclues : la protection culturelle et l'interdiction de l'exportation de l'eau en grande quantité devraient rester une jurisprudence nationale et non conjointe.

Thomas S. Axworthy

Je soutiens le rapport du Groupe de travail et ses recommandations visant à construire une Amérique du Nord plus sécuritaire et plus prospère. La prospérité économique et la notion d'un monde à l'abri du terrorisme et d'autres menaces envers sa sécurité sont sans aucun doute indissolublement liées. Les gouvernements jouent un rôle précieux sur ces deux aspects, mais nous devons souligner la nécessité impérieuse que l'investissement économique soit mené et poursuivi par le secteur privé. Il n'existe pas de force aussi efficace que le marché pour aligner les incitatifs, obtenir des capitaux et produire des résultats que les marchés financiers et les entreprises florissantes. Ceci est absolument nécessaire pour apporter un niveau de vie élevé pour les plus pauvres d'entre nous, ce qui est l'aune à laquelle nous devrions juger notre succès. Pour cela, les fonds d'investissements et les mécanismes de financement devraient être considérés comme des instruments attrayants par les instances chargées de l'affectation des capitaux, et ne devrait être élaborés qu'en conjonction avec les participants du marché.

Heidi S. Cruz

Pour des raisons d'organisation louables, une des recommandations les plus importantes dans le rapport du Groupe de travail se trouve dans les dernières pages : l'appel à un sommet annuel des dirigeants nord-américains. Je souhaite en souligner l'importance ici aussi.

Un sommet annuel des dirigeants nord-américains fera davantage pour notre but de créer une communauté nord-américaine que n'importe laquelle des autres recommandations du rapport. Comme nous l'avons vu avec les sommets annuels du groupe des Sept/Huit (G-7/8) et de l'APEC, des réunions régulières des dirigeants non seulement aident à promouvoir le sentiment d'une communauté et d'objectifs communs, mais forcent chaque année les administrations des pays concernés à y œuvrer. Qu'il s'agisse de sécurité, d'éducation ou d'intégration économique et de développement, les sommets annuels seront le moteur d'un processus qui nous ferons atteindre plus vite les buts soulignés dans notre rapport. Plus précisément, un sommet annuel peut être annoncé et réalisé immédiatement, ce qui donnera un élan substantiel au bon départ pris au sommet en mars 2005.

Nelson W. Cunningham

avec

Wendy K. Dobson

Le Groupe de travail a fait un excellent travail mais j'aimerais apporter deux clarifications :

Le rapport devrait appeler le Canada, le Mexique et les États-Unis à se doter d'une protection douanière commune envers les importations selon le principe de la nation la plus favorisée, et non une barrière externe commune. Chacun de ces pays a négocié tout un réseau d'accords de libre-échange qui rendra impossible l'application d'une barrière externe commune. Je serais tout à fait en faveur du seul modèle de barrière externe commune possible : l'absence de douanes sur les biens quels qu'ils soient, en appliquant le principe de la nation la plus favorisée.

Je comprends l'envie de disposer d'un tribunal permanent pour la résolution des différends, mais je pense qu'il est inutile pour les différends commerciaux. J'appuie plutôt l'appel du Groupe de travail en faveur d'une amélioration du mécanisme de résolution de différends de l'ALÉNA pour éviter l'influence qu'ont actuellement les considérations politiques sur le choix des membres du groupe d'arbitrage.

Luis de la Calle Pardo

Je soutiens les recommandations consensuelles formulées dans ce rapport du Groupe de travail. Si elles sont mises en œuvre, elles amélioreront la prospérité et, à un moindre degré, la sécurité des trois pays. Je constate que les recommandations d'ordre économique du rapport sont beaucoup plus vastes et détaillées que celles concernant la sécurité. Cette différence est compréhensible puisque le rapport est basé sur un consensus, mais je crois que les trois pays devraient augmenter leur coopération sur un éventail encore plus large de questions de sécurité nationale et domestique, incluant les forces de l'ordre, les renseignements, la sécurité du transport, la protection critique des infrastructures, la défense contre les menaces biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires et les missiles balistiques et les incidents de gestion. Au moment où les trois gouvernements examineront ce rapport et réfléchiront à la meilleure façon de parvenir à une Amérique du Nord plus en sécurité et plus prospère, j'invite fortement à faire un lien étroit entre la mise en œuvre de l'ordre du jour économique décrit dans le rapport et celle

d'un ordre du jour de sécurité renforcé. Comme les États-Unis ont relativement moins à gagner d'une réforme économique trilatérale, et relativement plus à gagner d'une réforme trilatérale de la sécurité, le gouvernement américain devrait notamment insister sur l'égalité entre les aspects économiques et de sécurité dans l'ordre du jour.

Richard A. Falkenrath

Je reconnais l'emphase que met Richard Falkenrath sur l'importance du lien entre les questions de sécurité et d'économie.

Allan Gotlieb

L'intégration nord-américaine doit profiter au citoyen ordinaire. Une augmentation des échanges commerciaux et des flux d'investissement n'améliorera le niveau de vie de la majorité de la population que lorsque des politiques publiques adéquates seront en place pour encourager la cohésion économique et sociale.

La cohésion économique et sociale au Mexique va dans le sens de l'intégration nord-américaine, parce qu'elle aura pour résultat une expansion du marché national et réduira le flux de migrants allant vers le Nord sans autorisation, ce qui apportera un surplus de sécurité au Mexique, aux États-Unis et au Canada.

Les réformes visant à réduire la pauvreté et l'inégalité au Mexique doivent commencer au Mexique même. Le Mexique doit se concentrer sur les buts suivants : l'éducation primaire pour tous; l'égalité des sexes et le pouvoir des femmes; la construction de réseaux d'infrastructure intégrés, d'approvisionnement en eau et d'assainissement; mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement; et la promotion de la durabilité environnementale. Comme l'ont dit de nombreux Mexicains, il est essentiel d'augmenter l'assiette fiscale et de renforcer l'agence antitrust du pays et sa capacité réglementaire pour augmenter la compétitivité. Le gouvernement doit bâtir l'infrastructure humaine, physique et institutionnelle qui permettra à tous et un chacun de profiter de l'intégration nord-américaine.

La citoyenneté économique et sociale en Amérique du Nord implique la possibilité pour les citoyens d'influer sur la mise en place d'une politique économique inclusive dans leur pays et de participer à l'économie internationale. Dans la mesure où les citoyens des trois pays partenaires comprendront que l'intégration nord-américaine leur apporte des avantages concrets, une nouvelle base citoyenne sera hautement motivée pour soutenir ces efforts dans les prochaines années.

Carlos Heredia

Le rapport du Groupe de travail est bien rédigé et très constructif. Il formule de nombreuses suggestions importantes et précieuses qui renforceront la prospérité, la sécurité et la bonne gouvernance dans l'ensemble de la région. J'ai seulement des réserves sur le calendrier correspondant à deux des recommandations.

Tout d'abord, par rapport au Fonds d'investissement nord-américain que le Groupe de travail recommande d'établir *dès maintenant* pour améliorer l'infrastructure et l'éducation au Mexique, je crois que nous ne devrions créer ce Fonds qu'*après* que le Mexique ait adopté les politiques recommandées par le Groupe de travail comme étant nécessaires pour faire progresser son développement économique. Selon moi, un Fonds de développement devrait renforcer les efforts entrepris par le Mexique pour faire avancer son développement économique, mais ne pas les précéder.

Deuxièmement, bien que j'appuie tout à fait la recommandation selon laquelle les trois gouvernements devraient coordonner leur approche envers les pratiques de commerce déloyal, je conseillerais de nommer *dès maintenant* la Commission sur la concurrence tripartite mentionnée dans la recommandation (et non en 2010) et de lui confier la responsabilité de déterminer la meilleure façon de parvenir à une approche unifiée du commerce déloyal, sur le plan externe et interne. Des suspensions échelonnées sont une approche possible, mais la Commission devra aussi envisager des règles à appliquer au cas où des subventions seraient versées par un gouvernement non situé en Amérique du Nord ou

par le gouvernement d'une municipalité, d'un État ou d'un pays en Amérique du Nord même.

Carla A. Hills
avec
Wendy K. Dobson
Allan Gotlieb
Gary C. Hufbauer
Jeffrey J. Schott

Ce rapport tente de faire des recommandations pragmatiques et concrètement applicables par les parties concernées.

Comme il aborde les institutions, la première étape pratique doit consister à utiliser, soutenir et dynamiser les institutions existantes, comme la Commission nord-américaine sur la coopération en matière d'environnement. Disposant d'un large mandat sur les questions de commerce et d'environnement, elle fournit des moyens et des mécanismes originaux de participation publique. Elle devrait être l'objet d'une plus grande attention de la part des trois gouvernements et d'un soutien financier plus soutenu.

Pierre Marc Johnson

J'appui avec enthousiasme les conclusions du Groupe de travail et je suis en accord avec la majorité des recommandations de ce rapport. En même temps, je suis inquiet que le rapport ne se préoccupe pas assez d'alléger les coûts d'une intégration régionale et comment les bénéfices d'une intégration pourraient être distribués de façon plus équitable. Comme résultat, le Groupe de travail semble proposer une forme d'intégration qui générera un grand nombre de perdants ainsi que de gagnants. Par exemple, le rapport ne fait mention d'aucun moyen compensatoire ou de redressement au niveau des politiques sociales par aucun des trois gouvernements, particulièrement le Canada et les États-Unis. Il suggère encore moins un mécanisme tripartite pour venir en aide à ceux qui seront affectés par l'intégration économique. Plutôt,

le rapport semble prendre pour acquis que l'intégration économique bénéficie toujours le citoyen moyen. Cette supposition doit être mesurée avec une compréhension de la façon dont se joue l'intégration dans le monde réel. Par exemple, il y a des économies à grande échelle qui font partie du commerce internationale, ce qui donne avantage aux grandes firmes plutôt qu'aux plus petits producteurs. Dans ce contexte, des politiques pour venir en aide aux petites entreprises, parmi d'autres mesures de rattrapage, méritent une plus grande considération.

La communauté prônée par le Groupe de travail, la recommande fortement, mais ce n'est pas la seule communauté nord-américaine qui devrait être créée. Finalement, l'appel et le succès d'une intégration régionale dépendra comment un partenariat nord-américain plus approfondi servira vraiment l'intérêt des citoyens moyens dans les trois pays.

Chappell H. Lawson

J'appuie le rapport du Groupe de travail avec l'exception des sections concernant la migration et la sécurité. En ce qui concerne l'énergie, je crois que toute discussion à ce sujet devrait tenir compte du droit de souveraineté de chaque nation à définir sa propre stratégie.

Beatriz Paredes

Ce rapport formule une vision et propose des idées précises pour renforcer l'intégration nord-américaine. Je le soutiens avec enthousiasme, mais j'ajouterais deux idées pour galvaniser l'effort et mieux assurer sa mise en œuvre : une union douanière et une réorganisation du gouvernement des États-Unis.

Le rapport recommande que les trois gouvernements négocient un accord douanier commun secteur par secteur, mais certains secteurs en bloqueront la conclusion, ce qui laissera telles quelles les encombrantes règles sur les origines. Paradoxalement (mais cela a été le cas pour l'ALÉNA), un objectif ambitieux a plus de chance de réussir qu'un objectif timide. Nous devrions négocier une Union douanière d'ici cinq ans. C'est le seul moyen pour éliminer les règles sur les origines.

Ce ne sera pas facile, mais ce ne sera pas plus dur que l'ALÉNA, et la mobilisation du soutien à une Union douanière dynamisera l'ensemble du projet nord-américain.

L'intégration nord-américaine a subtilement créé un ordre du jour national de portée continentale. Le gouvernement des États-Unis n'est pas organisé d'une façon à permettre de répondre à cet ordre du jour de façon imaginative. Face à des compromis difficiles entre les intérêts privés et les intérêts nord-américains, nous tendons à choisir la voie du privé, dans une perspective étroite. Ceci explique la frustration du Canada et du Mexique. Pour remédier à ce problème chronique, le Président Bush devrait nommer un Assistant spécial sur les affaires nord-américaines chargé de présider un comité du Cabinet qui recommandera des moyens de donner le jour à une Communauté nord-américaine. Une directive présidentielle devrait soutenir une telle initiative en demandant au Cabinet de privilégier l'Amérique du Nord.

Robert A. Pastor

Les membres du Groupe de travail

Pedro Aspe est chef de la direction de Protego, importante société mexicaine de conseil en investissements bancaires. M. Aspe a été récemment ministre des Finances du Mexique (1988–94). Il a aussi été professeur d'économie à l'Institut Technologique Autonome du Mexique (ITAM) et a occupé de nombreux postes au sein du gouvernement mexicain.

Thomas S. Axworthy* est président du Centre pour l'Étude de la démocratie de l'université Queen's. De 1981 à 1984, le Dr Axworthy a été secrétaire principal du Premier ministre du Canada, Pierre Trudeau. Depuis 2001, il est président de la Asia Pacific Foundation of Canada.

Heidi S. Cruz* est spécialiste des activités bancaires d'investissement énergétique chez Merrill Lynch à Houston, au Texas. Elle a travaillé à la Maison Blanche durant le mandat de George Bush, dans l'équipe de la Dre Condoleezza Rice, au poste de directrice économique pour l'Hémisphère Ouest au Conseil National de Sécurité, directrice du Bureau de l'Amérique latine du Département du Trésor des États-Unis

N.B.: Les membres du Groupe de travail y participent à titre individuel et non dans leurs fonctions institutionnelles.

* Cet individu a appuyé le rapport et soumis une déclaration supplémentaire ou une différence d'opinion.

et adjointe spéciale de l'ambassadeur Robert B. Zoellick, représentant commercial des États-Unis. Avant de travailler au gouvernement, Mme Cruz a été spécialiste des services bancaires d'investissement chez J.P. Morgan à New York.

Nelson W. Cunningham* est codirecteur de la société de conseil stratégique international Kissinger McLarty Associates. Il a été conseiller de la campagne présidentielle de John Kerry en 2004 pour les questions d'économie internationale et de politique étrangère, et a travaillé auparavant à la Maison Blanche pour Bill Clinton en tant que conseiller spécial du Président pour les Affaires de l'Hémisphère Ouest. Il a été auparavant avocat à la Maison Blanche, avocat général de la Commission des lois du Sénat pendant le mandat de président de Joseph Biden, et procureur fédéral à New York.

Thomas P. d'Aquino est chef de la direction du Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), organisme regroupant 150 dirigeants d'entreprises canadiennes de premier plan. Avocat, entrepreneur et stratège, il a occupé le poste d'adjoint spécial du Premier ministre du Canada et a été professeur associé de droit enseignant le droit du commerce international. Il est à la tête de l'Initiative nord-américaine de sécurité et de prospérité lancée par le CCCE en 2003.

Alfonso de Angoitia est vice-président exécutif et président du Comité des finances de Grupo Televisa, S.A. Il est également membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de la société depuis 1997, et en a été le directeur financier (1999–2003). Avant de rejoindre Grupo Televisa, S.A, il a été collaborateur du cabinet d'avocat de Mijares, Angoitia, Cortés y Fuentes, S.C. à Mexico.

Luis de la Calle Pardo* est directeur général et associé fondateur de De la Calle, Madrazo, Mancera, S.C. Il a été sous-secrétaire pour les négociations commerciales internationales au ministère mexicain de l'Économie et a négocié pour le Mexique plusieurs accords bilatéraux de libre-échange et plusieurs accords régionaux et multilatéraux avec l'Organisation mondiale du commerce. En tant que ministre du Commerce et de l'ALÉNA à l'ambassade du Mexique à Washington, il a

participé à la définition et à la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Wendy K. Dobson* est professeure et directrice de l'Institut des affaires internationales de la Rotman School of Management à l'université de Toronto. Elle a été présidente du C. D. Howe Institute et sous-ministre adjointe des Finances au Gouvernement du Canada. Elle est vice-présidente du Conseil canadien sur la reddition de comptes et administratrice non dirigeante de plusieurs grandes entreprises.

Richard A. Falkenrath* est actuellement chercheur invité de la Brookings Institution. Auparavant, il a été conseiller adjoint pour la Sécurité intérieure et assistant spécial du Président, et directeur principal de la Politique et des plans au Bureau de la sécurité du territoire de la Maison Blanche. Il est également directeur principal de Civitas Group LLC, une société de conseil stratégique et de services d'investissement au service du marché de la sécurité du territoire, analyste de sécurité pour Cable News Network (CNN) et membre du Comité consultatif d'affaires d'Arxan Technologies.

Rafael Fernández de Castro est le fondateur et le chef du Département des Études internationales de l'Instituto Tecnológico Autónomo de México (ITAM). Le Dr Fernández de Castro est rédacteur en chef de *Foreign Affairs en Español*, magazine homologue de *Foreign Affairs*. Il publie aussi des articles dans *Reforma* et dans l'hebdomadaire *Proceso*.

Ramón Alberto Garza est président et directeur général de Montemedia, société conseil spécialisée dans les médias, l'image publique, les relations avec les entrepreneurs et la politique dans les Amériques. Il a été fondateur et directeur de la rédaction de *Reforma* et président de Editorial Televisa.

Gordon D. Giffin est associé principal de McKenna Long & Aldridge LLP, et a été ambassadeur des États-Unis au Canada (1997-2001). Il a également été durant cinq ans avocat en chef et directeur des affaires législatives du sénateur américain Sam Nunn. Il fait actuellement partie

de plusieurs Conseils d'administrations de grandes entreprises ainsi que du conseil de surveillance du Carter Center, tout en menant ses propres activités d'avocat spécialiste du droit international.

Allan Gotlieb* a été ambassadeur du Canada aux États-Unis, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères et président du Canada Council. Il est actuellement conseiller senior au cabinet d'avocats Stikeman Elliott LLP et président de Sotheby's Canada et de la Donner Foundation. Par ailleurs il a été membre du Conseil d'administration de diverses grandes entreprises canadiennes et américaines, a enseigné dans diverses universités des deux pays et a publié des livres et articles sur le droit international et les relations internationales.

Michael Hart est titulaire de la chaire Simon Reisman de politique commerciale de la Norman Paterson School of International Affairs à l'université Carleton à Ottawa. Il a été membre du ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international et directeur fondateur du Centre for Trade Policy and Law de l'université Carleton. Il est l'auteur de plus d'une douzaine de livres et d'une centaine d'articles sur le commerce canadien et la politique étrangère.

Carlos Heredia* est conseiller senior pour les Affaires internationales du Gouverneur de l'État du Michoacán, Lázaro Cárdenas-Batel. Il a occupé des postes élevés au ministère des Finances et au gouvernement de la ville de Mexico. Il travaille depuis plus de vingt ans avec des organisations non gouvernementales mexicaines, canadiennes et américaines en faveur de la citoyenneté économique et du développement participatif. Depuis 2002 il est vice-président du Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales (COMEXI).

Carla A. Hills* est présidente et chef de la direction de Hills & Company, société de conseil international fournissant des conseils aux entreprises américaines sur les questions d'investissement, de commerce et d'évaluation du risque à l'étranger, notamment sur les marchés émergents. Elle est aussi vice-présidente du Council on Foreign Relations. De 1989 à 1993, elle a été représentante commerciale des États-Unis, conseillère

principale du président sur la politique commerciale internationale ainsi que négociatrice commerciale principale chargée de représenter les intérêts des États-Unis dans des négociations commerciales multilatérales et bilatérales dans le monde entier.

Gary C. Hufbauer* a été directeur des études au Council on Foreign Relations et titulaire de la chaire Maurice Greenberg en 1997 et en 1998. Il a ensuite repris son poste d'agrégé supérieur de recherches Reginald Jones à l'Institute for International Economics. Avec Jeffrey J. Schott, il finit de rédiger une nouvelle évaluation de l'ALÉNA qui sera publiée à l'automne 2005.

Pierre Marc Johnson*, ancien Premier ministre du Québec, avocat et médecin, est avocat principal chez Heenan Blaikie depuis 1996. Il fut un membre senior du cabinet de René Lévesque (1976-85) et le succéda. Depuis 1987, il est professeur de droit à l'université McGill, conseiller auprès des Nations Unies au niveau des négociations environnementales internationales, est l'auteur de plusieurs livres et essais sur le commerce et l'environnement, la participation de la société civile et la mondialisation. Il donne des conférences au Canada, aux États-Unis et au Mexique et siège sur plusieurs Conseils d'administration au Canada et en Europe.

James R. Jones est chef de la direction de Manatt Jones Global Strategies, une société de conseil aux entreprises. Auparavant, il a été ambassadeur des États-Unis au Mexique (1993-97); président de Warnaco International; président et chef de la direction du American Stock Exchange; et député de l'Oklahoma (1973-87) au Congrès des États-Unis, où il a été président du Comité budgétaire. Il a été secrétaire chargé des nominations (poste actuellement appelé Chief of Staff) du Président Lyndon B. Johnson. Il est président de Meridian International et de World Affairs Councils of America, et siège au Conseil d'administration d'Anheuser-Busch, de Grupo Modelo, de Keyspan Energy Corporation et de la Kaiser Family Foundation.

Chappell H. Lawson*, directeur de projet du Groupe de travail, est professeur agrégé de sciences politiques au Massachusetts Institute of

Technology (MIT), où il est titulaire de la chaire de Développement professionnel « Class of 1954 ». Avant de rejoindre le corps enseignant du MIT, il a été directeur des Affaires interaméricaines au Conseil national de sécurité.

John P. Manley est avocat-conseil chez McCarthy Tétrault LLP. Il a détenu plusieurs portefeuilles importants au sein du gouvernement fédéral canadien au cours de ses quinze ans dans la fonction publique, dont ceux de l'Industrie, des Affaires étrangères et des Finances, et il a également été vice-premier ministre. Suite aux événements du 11 septembre 2001, il a été nommé président du Comité du Cabinet sur la Sécurité publique et l'antiterrorisme et a, à ce titre, négocié l'Accord sur la Frontière intelligente avec le directeur du Bureau de la sécurité du territoire des États-Unis, Tom Ridge.

David McD. Mann C.R. est conseiller juridique chez Cox Hanson O'Reilly Matheson, un cabinet d'avocats de la région atlantique du Canada. Il a été vice-président du Conseil d'administration et président et chef de la direction d'Emera Inc., une société diversifiée d'énergie et de services détenue par ses investisseurs.

Doris M. Meissner est agrégée supérieure de recherches au Migration Policy Institute (MIP) à Washington. Elle a travaillé dans le domaine de la politique d'immigration et de la migration internationale depuis plus de 30 ans à la fois pour des organisations gouvernementales et de recherches en politiques. Elle fut un cadre supérieur au département de Justice des États-Unis pendant les administrations Nixon, Ford, Carter et Reagan et comme associé senior au Carnegie Endowment for International Peace. Elle retourna travailler au gouvernement pendant l'administration Clinton comme Commissaire des États-Unis au Immigration and Naturalization Service (INS) de 1993–2000.

Thomas M. T. Niles est vice-président du U.S. Council for International Business (USCIB). Il a quitté les services diplomatiques des États-Unis en septembre 1998, après une carrière de plus de trente-six ans durant laquelle il a été ambassadeur au Canada (1985–89), ambassadeur

auprès de l'Union Européenne (1989–91), vice-secrétaire d'État pour l'Europe et le Canada (1991–93) et ambassadeur en Grèce (1993–97).

Beatriz Paredes* est présidente de la Fundación Colosio, A.C. Mme Paredes a été Ambassadrice du Mexique auprès de la République de Cuba et Gouverneure de l'État de Tlaxcala; elle a été la première femme au poste de Gouverneur de cet État et la deuxième à un tel poste dans le pays (1987–92). Elle a également été présidente de la Chambre des Représentants.

Robert A. Pastor* est directeur du Center for North American Studies, vice-président des Affaires internationales et professeur à l'American University. De 1977 à 1981 il a été directeur des Affaires latino-américaines au Conseil national de sécurité. Il est l'auteur ou l'éditeur de seize livres dont *Toward a North American Community: Lessons from the Old World to the New*.

Andrés Rozental est président du Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales. M. Rozental a mené une carrière diplomatique de plus de trente ans, au cours de laquelle il a servi son pays en tant qu'ambassadeur en Grande-Bretagne (1995–97), sous-ministre des Affaires étrangères (1988–1994), ambassadeur en Suède (1983–88) et représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies à Genève (1982–83). En 2001, il a été ambassadeur itinérant et envoyé spécial du Président Vicente Fox.

Luis Rubio est président de CIDAC (Centro de Investigación Para el Desarrollo—Centre de recherche pour le développement), institution de recherche indépendante consacrée à l'étude des questions de politiques économiques et de politique. Avant de rejoindre CIDAC, au cours des années 1970, il a été directeur de la planification de Citibank au Mexique et conseiller du ministre des Finances mexicain. Il est également collaborateur de la rédaction de Reforma.

Jeffrey J. Schott* est agrégé supérieur de recherches de l'Institute for International Economics. Il a été auparavant l'un des responsables du

Trésor américain et négociateur commercial pour les États-Unis, et a enseigné dans les universités Princeton et Georgetown. Il est l'auteur ou le co-auteur de quinze ouvrages sur le commerce international dont *NAFTA: Achievements and Challenges* (2005); *NAFTA: An Evaluation* (1993); *North American Free Trade* (1992); et *The Canada-United States Free Trade Agreement: The Global Impact* (1988).

William F. Weld est partenaire de Leeds Weld & Co., société New Yorkaise d'investissement privé en capital-actions. Auparavant M. Weld a été élu pour deux mandats au poste de Gouverneur du Massachusetts (1991–97), a été procureur général adjoint chargé de la Division criminelle du ministère de la Justice des États-Unis à Washington (1986–88) et procureur du Massachusetts pendant l'administration Reagan (1981–86).

Raul H. Yzaguirre est actuellement professeur présidentiel de Pratique des professions juridiques à l'Arizona State University, où il enseigne le développement communautaire et les droits civiques. M. Yzaguirre, qui a récemment quitté son poste de président et chef de la direction du National Council de La Raza (NCLR) à Washington (1974–2005), a été le fer de lance de l'émergence de cette organisation en tant que principale organisation hispanique d'envergure nationale implantée au niveau des comtés et en tant que groupe de réflexion de premier plan.

Observateurs du Groupe de travail

Sam Boutziouvis
Conseil canadien des chefs d'entreprise

Daniel Gerstein
Council on Foreign Relations

Laurence Spinetta
Council on Foreign Relations

David Stewart-Patterson
Conseil canadien des chefs d'entreprise

